WORLD CUSTOMS ORGANIZATION

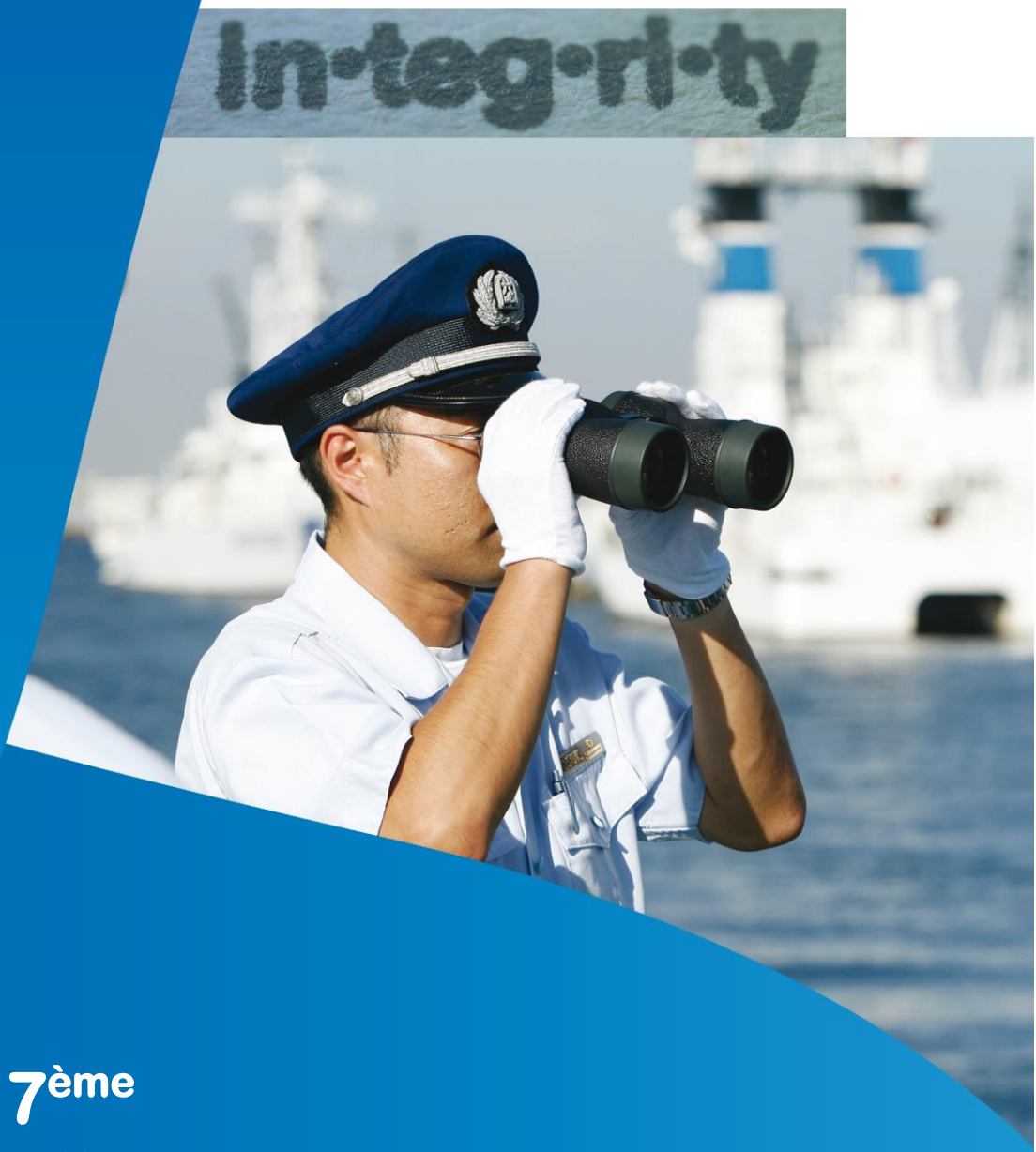

17ème Bulletin sur l'éthique de l'OMD

Sommaire

Editorial 3

Message du Président du SCE 4

Approche de la Douane d'Angola en matière de promotion de l'éthique 6

Stratégie en matière d'éthique douanière de l'Administration fiscale et douanière d'Argentine (AFIP). 9

Approche institutionnelle globale en matière d'éthique de l'Administration des douanes et accises de Belgique préconisée par le SPF Finances 11

Initiatives visant à promouvoir l'éthique au niveau des processus de l'organisation et du comportement des employés 14

Mesures prises pour promouvoir l'éthique et l'intégrité au sein de la douane du Guatemala 15

Activités anti-corruption de l'Administration fiscale et douanière de Hongrie 17

Vigilance préventive pour réduire la corruption au sein de l'Administration des douanes d'Inde 19

Conscientisation des fonctionnaires des douanes malgaches sur les valeurs éthiques grâce à la publication du Kit du douanier 21

Promotion des valeurs éthiques et lutte contre la corruption au sein de la Douane marocaine (ADII) 23

Promotion de l'éthique et de la transparence au sein de l'Administration nationale des douanes (DNA) du Paraguay 27

Mesure de la performance pour une plus grande responsabilisation et un renforcement de l'éthique au sein de l'Administration fiscale et douanière du Portugal 29

Activités anti-corruption du Service fédéral des douanes russe 31

La douane d'Uruguay définit des lignes d'action communes pour le secteur public et le secteur privé en matière d'éthique et de transparence 34

Informations récentes sur les activités de l'OMD liées à l'éthique 36

Sous-Comité sur l'éthique de l'OMD (SCE/19) 36

Résumé des dernières activités en matière d'éthique 38

Abréviations 42

Editorial

Chers lecteurs,

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a le plaisir de vous présenter sa 17ème édition du Bulletin sur l'éthique. Nous remercions tous les Membres qui ont envoyé des articles concernant leurs initiatives en matière de promotion de l'éthique et de prévention de la corruption.

La douane joue un rôle prépondérant en matière de protection de la société, notamment en raison de l'accent accru mis sur la sûreté et la sécurité, en particulier dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les frontières fragiles et le contrôle des passagers, ainsi que la facilitation des échanges et le recouvrement des recettes. Ces rôles ne peuvent être exercés sans un niveau élevé d'intégrité et d'éthique professionnelle au sein de la douane, et de l'environnement douanier dans son ensemble. Les gouvernements des Membres de l'OMD et les administrations des douanes doivent répondre de manière adéquate aux défis de la corruption aujourd'hui. Les méthodes et les mesures visant à lutter contre la corruption prennent de nouvelles formes et doivent être prises en compte afin de lutter de manière efficace contre ce phénomène négatif.

Dans cette édition, vous découvrirez de nouvelles initiatives, mesures, pratiques et programmes de renforcement de l'éthique/lutte contre la corruption mis en œuvre pour promouvoir l'éthique et lutter contre la corruption dans les Administrations des douanes d'Angola, du Guatemala, de Hongrie, de Russie et de l'Inde.

Les lecteurs pourront en outre s'informer de la Stratégie en matière d'éthique douanière de l'Administration fiscale et douanière d'Argentine (AFIP) et de l'approche globale de l'Administration des douanes et accises belge en matière d'éthique.

Des articles intéressants concernant des initiatives de la Douane danoise visant à promouvoir l'éthique au niveau des processus organisationnels et du comportement de ses employés, ainsi que la campagne de sensibilisation à l'éthique pour les fonctionnaires de la Douane Malgache, par le biais de la publication d'une trousse à outils du douanier.

Les lecteurs seront informés du Programme visant à mettre en avant les valeurs éthiques et lutter contre la corruption au sein de la Douane marocaine, du Programme de promotion de l'éthique et de la transparence de la Douane du Paraguay, de la Mesure de la performance aux fins d'une plus grande responsabilisation et éthique au sein de l'Administration fiscale et douanière du Portugal et l'expérience de la Douane d'Uruguay s'agissant d'établir des lignes d'action communes pour la douane et le secteur privé en matière d'éthique et de transparence.

Le Bulletin sur l'éthique offre une opportunité unique de publier des mesures et des pratiques détaillées des administrations membres de par le monde visant à encourager l'éthique et lutter contre la corruption.

Nous vous rappelons que le succès du présent Bulletin dépend en grande partie de vos contributions volontaires et que les articles qui sont publiés ici sont fournis par les Membres de l'OMD et reflètent donc leurs propres points de vue.

Bonne lecture de cette nouvelle édition du Bulletin sur l'éthique !

La Direction du renforcement des capacités de l'OMD

Message du Président du SCE

Nous vivons à présent dans un nouvel environnement marqué par la pandémie de COVID-19 et sa crise mondiale sans précédent qui nous rappelle les valeurs fondamentales et nous permet de tirer des leçons sur la manière d'améliorer nos stratégies et repenser notre façon de travailler ensemble. Il est intéressant de remarquer les similarités entre la pandémie de COVID-19 et la pandémie de la corruption qui peuvent être analysées en vue de tirer des conclusions initiales concernant le travail que nous réalisons à l'OMD et l'importance de l'engagement des Membres et la coopération avec les parties prenantes.

D'abord, les pandémies ne font aucune discrimination, mais les plus vulnérables et défavorisées paient le plus lourd tribut. Il est devenu très vite évident que la Covid-19 pouvait affecter n'importe quelle personne, mais que certains groupes étaient plus à risque. En outre, les personnes les plus pauvres, vivant dans les conditions les plus défavorables, sont plus exposées aux effets de la Covid-19 et il est plus difficile pour eux d'adopter les mesures les plus fondamentales pour éviter sa propagation. La corruption affecte aussi tous les pays, mais l'impact est plus fort sur les sociétés les plus pauvres et les plus vulnérables.

D'autre part, il nous a été rappelé que même les plus petites mesures prises au niveau individuel peuvent donner des résultats importants, et dès lors sont nécessaires. Depuis le début de la pandémie, nous avons été témoins d'une prise de conscience et de mesures prises à titre individuel, comprenant la distanciation sociale, les mesures d'hygiène, le bénévolat, les dons de sang, l'assistance aux voisins dans le besoin, des achats plus conscients, entre autres. Pour contrer la corruption, les actions individuelles, telles que la sensibilisation, la responsabilisation, l'identification et la dénonciation d'actes répréhensibles, et l'utilisation des médias sociaux à cet effet sont cruciales.

Aussi, le leadership et l'action collective sont indispensables pour répondre aux divers défis qu'a posés la crise de la Covid-19. Une collaboration efficace entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile a permis des réponses plus rapides et efficaces et de prendre des décisions difficiles comme le confinement, la réaffectation des budgets, ou la mobilisation du matériel médical. La lutte contre la corruption peut être améliorée par le biais d'un leadership efficace et d'une action collective, notamment si cela est combiné avec d'autres réformes juridiques, institutionnelles et administratives, qui conduisent à des prises de décisions et une mise en œuvre des processus plus efficaces, équitables et pertinents pour les opérateurs économiques, et dans le même temps, permettent d'aider les gouvernements, y compris les administrations des douanes à remplir leur mandat et leurs objectifs[1].

Toutefois, la confiance est un prérequis pour une collaboration efficace et ceci peut se construire grâce à un niveau élevé de transparence et de responsabilisation. Les gouvernements qui ont réussi à contenir le nouveau coronavirus ont gagné la confiance des citoyens en fournissant des informations claires, précises et en temps réel. Ils ont également pris des décisions judicieuses en temps opportun avec des résultats évidents[2]. De même, l'action collective pour contrer la corruption ne peut pas réussir sans des institutions robustes, transparentes et responsables.

Ce qui est vrai c'est que la Covid-19 teste de manière égalitaire la société et les institutions sous tous ses aspects, y compris la vulnérabilité à la corruption, notamment dans des situations d'urgence, les

[1] Gemma Aiolfi (2017), "Action collective contre la corruption: la prochaine étape logique pour les douanes", OMD actualités No. 83.

[2] S. Davenport, J. Kunicova & E. Kallaur (2020), "We're all in this together: Collective action and trust in the age of coronavirus (Ceci nous concerne tous: action collective et confiance à l'âge du coronavirus).

protections contre la corruption sont suspendues ou ignorées, les contrôles sont plus laxistes et les personnes profitent de la situation[3].

Nous sommes à la croisée des chemins et c'est nous qui devons décider de notre avenir. Nous pouvons maintenir le statu quo, avec des mécanismes de lutte contre la corruption vulnérables, surtout dans des situations d'urgence, qui peuvent être outrepassés par les réseaux criminels en laissant la pandémie de la corruption se répandre avec ses effets dévastateurs. Soit, nous pouvons reconnaître le besoin de nous ajuster à une nouvelle réalité, sortir des rangs et travailler de manière collective pour développer des solutions innovantes et fiables pour soutenir les efforts des administrations des douanes visant à travailler de manière efficace dans un environnement de bonne gouvernance sans corruption, même dans les conditions les plus difficiles. Nous devons nous concentrer sur la deuxième solution et l'OMD et le Sous-comité sur l'éthique en particulier, continueront à fournir une excellente plateforme pour les administrations des douanes et les parties prenantes pour soutenir ces efforts.

[3] Jessica Tillipman quoted in K. Thorp (2020), "To Defeat the Coronavirus, Stop Corruption" (Pour vaincre le coronavirus, Stop à la corruption), Foreign Policy, 6 avril 2020.

Angola

Approche de la Douane d'Angola en matière de promotion de l'éthique

Eliminer les risques d'interférences politiques en douane: Le Code des douanes a approuvé le Décret-Loi N° 5/06 du 4 octobre actuellement en vigueur en Angola. Ce Code offre la garantie à la douane et à ses usagers d'un instrument juridique basé sur des pratiques douanières modernes promulguées par l'Organisation mondiale des douanes et influencées par l'internationalisation du commerce, la mondialisation de l'économie et l'évaluation de la nécessité d'avoir des contrôles douaniers efficaces cohérents avec la facilitation du commerce licite.

Gestion des ressources humaines globale, stratégique et basée sur les compétences en vue de promouvoir l'éthique: S'agissant des procédures de recrutement au sein de l'Administration fiscale, les employés sont d'abord sensibilisés à l'éthique et à l'observation des Règlements du personnel et du Code de conduite.

Il y a un processus de formation normal qui porte sur la présentation de l'Administration fiscale générale, de la douane et des questions fiscales et horizontales. En outre, une formation spécialisée est dispensée aux employés dont les activités ont été affectées par l'introduction des nouvelles taxes et procédures. La formation est également dispensée pour les domaines où les employés sont transférés et dans le cadre de tout autre mouvement du personnel. Ces formations sont réalisées par des formateurs internes et externes.

Politiques de rotation efficaces: La Direction des ressources humaines (DRH) de l'Administration prépare un document de rotation des employés ou document politique de mobilité qui tient compte de la nécessité d'éliminer la possibilité pour les employés d'occuper des postes vulnérables pendant de longues périodes. Ce document sera bientôt présenté par la DRH au Conseil des Directeurs pour approbation. Néanmoins, si un risque en termes de vulnérabilité pour les employés se présente, les responsables ont le droit de déplacer les personnes en interne.

Egalité de genre/Diversité et éthique: Le tableau ci-après indique la croissance du personnel et fournit aussi un aperçu en termes de genre. L'approche rétrospective permet de présenter la tendance en matière de personnel au cours des trois dernières années: 2016, 2017, 2018.

Le tableau indique une augmentation des effectifs de 2016 à 2017 de 13.93%, allant de 3287 à 3745 employés respectivement et une augmentation des effectifs de 2017 à 2018, de 1.42%, allant de 3745 à 3798 employés respectivement.

Le nombre d'effectifs au sein de l'AGT augmente chaque année. Toutefois, il convient de faire remarquer que la différence en termes de genre n'est pas considérable.

Techniques et dispositifs efficaces d'enquêtes suite à des manquements à l'éthique

Le Statut organique de l'Administration prévoit un Bureau d'audit et d'éthique institutionnelle, qui est entre autres, chargé de réaliser des enquêtes sur le comportement des employés. Pour ce faire, il possède une équipe expérimentée qui a bénéficié d'une formation en Afrique du Sud dans le domaine des enquêtes.

Description	Total femmes (%)		Total hommes (%)		Total général (%)	
	2016		2017		2018	
AGT- Siège	523	13,77%	613	16,14%	1.136	29,91%
1ª RT	90	2,37%	157	4,13%	224	6,50%
2ª RT	42	1,11%	74	1,95%	116	3,05%
3ª RT	828	21,80%	632	16,64%	1.460	38,44%
4ª RT	162	4,27%	223	5,87%	385	10,14%
5ª RT	58	1,53%	86	2,26%	144	3,79%
6ª RT	55	1,45%	152	4,00%	207	5,45%
7ª RT	28	0,74%	75	1,97%	103	2,71%
TOTAL	1.786	47,02%	2.012	52,98%	3.798	100,00%

Evaluation de la performance pour une responsabilisation et éthique accrues

En novembre 2018, l'Administration générale fiscale et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement se sont rencontrées pour installer le module ASYPM (indicateurs de performance) en vue d'améliorer le recouvrement des recettes, la facilitation des échanges et les mécanismes de contrôle, la prévention et la lutte contre la fraude et les mauvaises pratiques.

Introduction d'une approche organisationnelle globale pour les initiatives et stratégies relatives à l'éthique

Nos initiatives et stratégies en matière de développement de l'éthique suivent la Déclaration d'Arusha révisée de près. A cet effet, nous souhaitons présenter ce qui suit:

Code de conduite: Notre administration a approuvé le Code de conduite et d'éthique et le Décorum professionnel par le biais de la Résolution No. 100 / AGT / 3/7/2017. Chaque année, un programme pour la dissémination de ce Code est approuvé et mis en œuvre, par le biais de conférences et de dissémination sur l'ensemble du territoire.

Législation: Le Code des douanes a approuvé le Décret-Loi No. 5/06 du 4 octobre, qui est une législation qui règlemente la douane en général et qui est en train d'être révisée pour l'aligner sur la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto révisée) et d'autres instruments de l'OMD, le développement de pratiques commerciales internationales relevant de l'OMC et la politique macroéconomique du Gouvernement angolais.

En outre, s'agissant de l'adoption des bonnes pratiques internationales, le programme d'Opérateur économique autorisé (OEA) a été approuvé et publié par le biais du Décret présidentiel No. 293/18 du

3 décembre.

Il convient aussi de mentionner que la mise en œuvre d'ASYCUDA World a été approuvée et publiée et le processus de l'harmonisation et de la simplification de la législation, des procédures, des règlementations douanières et d'autres mesures administratives sont en cours pour s'assurer que les procédures douanières sont réalisées sans lourdeur inutile.

Transparence: Etant donné que les usagers de la douane ont le droit d'exiger un niveau élevé de certitude et de prévisibilité dans le cadre de leurs transactions avec la douane, les mesures suivantes ont été prises:

- Publication des lois, règlementations, procédures et instructions douanières sur le site de l'AGT qui est facile d'accès et mis en œuvre de manière uniforme et cohérente;
- Etablissement de mécanismes clairs pour les recours administratifs ou internes;
- Définition de normes de service qui déterminent ce à quoi les utilisateurs du service peuvent s'attendre de la part de l'Administration fiscale et douanière;
- Le 18/09/2019, un ***Centre de contact*** où les usagers peuvent demander des informations au sujet de questions douanières et fiscales, de l'assistance technique et technologique, soumettre leurs doléances, etc. a été créé. En fait, il s'agit d'un Bureau fiscal virtuel.

Automatisation/informatisation: Notre administration a pris plusieurs mesures dans ce domaine, à savoir:

- Il existe un ***portail*** de paiement qui permet le paiement des droits et taxes par le biais d'une référence unique de paiement (RUPE) dont le montant figure sur les documents de facturation (DC);
- La mise en œuvre d'un système GPS de contrôle des marchandises conteneurisées pour les terminaux terrestres;
- Au niveau des deux principaux systèmes (SIGT et ASYCUDA) utilisés par notre Administration, la création de profils d'accès aux applications pour chaque utilisateur selon son domaine de travail et responsabilités;
- Le projet SIIAT prévoit la mise en œuvre d'un module d'audit après importation qui identifiera les profils à risque;
- Pour ce qui est des deux principaux systèmes (SIGT et Asycuda), il est possible de suivre les comptes et les accès à partir des connexions des usagers à la base de données;
- La mise en œuvre des canaux électroniques suivants: Portail des contribuables, Centre d'appels, applications mobiles qui permettent aux contribuables de répondre à leurs obligations.

Leadership et engagement dans le domaine de l'éthique: Le Code de conduite approuvé par notre Administration contient des normes spécifiques pour les membres des organes directeurs (Leadership) qui les orientent pour adopter un comportement modèle et civique, en plus d'autres recommandations

concernant l'éthique. En plus, les règlementations pour le personnel sont reprises dans les articles 43 et 44 du Code de conduite.

En outre, dans le cadre des campagnes de sensibilisation et de dissémination du Code de conduite, les responsables sont aussi encouragés à promouvoir l'éthique en servant de modèle à leurs subordonnés.

Il convient aussi de souligner que l'**éthique** est reprise dans la description de nos valeurs et la vision de l'Administration fiscale.

Argentine

Stratégie en matière d'éthique douanière de l'Administration fiscale et douanière d'Argentine (AFIP).

L'Administration fiscale et douanière d'Argentine (AFIP) est chargée d'imposer, percevoir, contrôler et réaliser des audits des taxes nationales, des ressources en matière de sécurité sociale et activités en lien avec le commerce extérieur. Ces tâches tendent à générer une part des recettes qui contribuent largement au progrès du pays dans le cadre, entre autres, des principes de probité, d'équité et de transparence qui devraient guider les actions des fonctionnaires. Dès lors, l'éthique constitue une valeur fondamentale de la relation entre les fonctionnaires et les citoyens.

L'AFIP est particulièrement engagée à répondre aux objectifs fixés par le gouvernement, notamment ceux qui sont considérés comme prioritaires en lien avec la lutte contre la corruption: renforcer l'Institution, moderniser l'Etat et l'intégration intelligente (smart) dans le monde. Cet engagement repose sur l'acceptation que la lutte contre la corruption est au cœur de la lutte contre la pauvreté et du développement économique du pays, dans un contexte d'égalité des chances pour ses habitants.

Initiatives relatives au renforcement de l'institution:

Le 2 août 2017, l'AFIP a créé la Direction de l'éthique institutionnelle (DI INIT) qui fait directement rapport à l'Administrateur fédéral de l'Administration fédérale des recettes publiques, sa principale autorité.

Cette Direction est chargée de la prévention, détection et des enquêtes sur les situations et comportements contraires aux devoirs et directives applicables en matière de comportement éthique pour les fonctionnaires de l'AFIP et ses parties prenantes. Elle prend des mesures pour favoriser la transparence et la responsabilisation des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Parmi les principales avancées, figurent:

- Le nouveau Code d'éthique de l'AFIP;

- La dissémination et la formation (Programme de formation sur l'éthique publique et l'intégrité institutionnelle);
- L'intégrité des fonctionnaires (promotion et affectation du personnel, processus de recrutement);
- Prévention des conflits d'intérêt (politique en matière de conflits d'intérêt, système de déclaration d'informations confidentielles);
- Mesures en matière de transparence (cadeaux et voyages);
- Transmission des plaintes et enquêtes en matière d'éthique (canaux éthiques).

Il convient toutefois de préciser que les améliorations mentionnées ne sont pas le résultat de décisions isolées, mais font partie d'un PROGRAMME D'ETHIQUE qui demande une vision systémique, à long terme et approfondie pour atteindre son objectif, à savoir construire une culture éthique.

Programme relatif à l'éthique

Le principal objectif de ce programme en matière d'éthique est d'arriver à une transformation culturelle de l'administration. Ceci peut se faire via une série d'éléments qui ont été établis progressivement:

Stratégie en matière d'éthique douanière de l'AFIP

Des politiques avec un accent particulier mis sur l'administration des douanes ont été formulées sur la base de la Déclaration d'Arusha révisée.

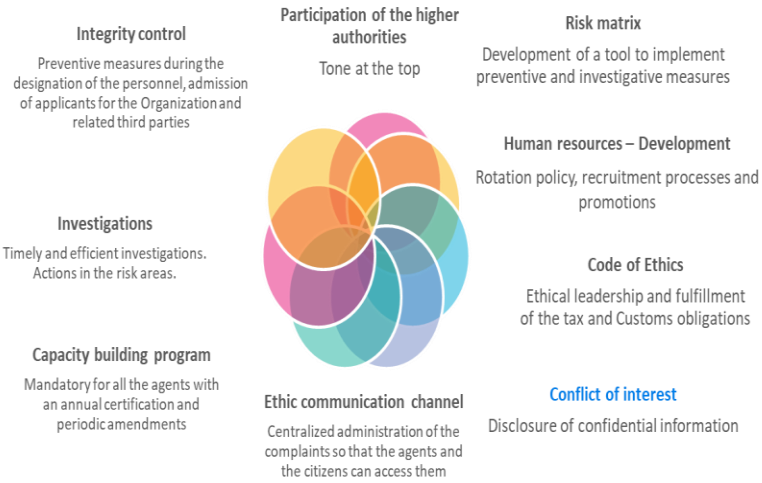

Cette Déclaration contient une série d'éléments essentiels au développement d'un programme efficace dans ce domaine. Les éléments suivants ont été pris en compte:

• Cadre règlementaire

•Transparence

• Automatisation

• Réforme et modernisation

NT: Graphique 1- **Participation de l'autorité principale** - Commence par le haut; **Cartes des risques** (développement d'un outil pour mettre en œuvre des mesures dans le domaine de la prévention et des enquêtes; **DRH** - Politique de rotation, processus de recrutement et promotions; **Code d'éthique** - Leadership éthique et réalisation des obligations fiscales et douanières; **Conflit d'intérêts** - Révélation d'informations confidentielles; Canaux de communication en matière d'éthique - Administration centralisée des plaintes pour que les agents et les citoyens puissent y avoir accès; **Programme de renforcement des capacités** - Obligatoire pour tous les agents avec une certification annuelle et des modifications périodiques; **Enquêtes** - Enquêtes en temps opportun et

efficaces. Mesures prises dans les domaines à risque; **Contrôle de l'éthique** - Mesures préventives au moment de l'affectation du personnel, l'admission des nouvelles recrues et parties concernées.

Enfin, s'agissant des initiatives que l'AFIP prévoit de mettre en œuvre en matière d'éthique, il convient de mentionner les engagements de l'AFIP dans le domaine de l'éthique pour la période allant de 2019-2023 y compris la Plan national anti-corruption (PNA) de la République d'Argentine, avec un accent particulier mis sur la douane. De tels engagements s'ajoutent aux améliorations mentionnées plus haut qui découlent d'une action permanente.

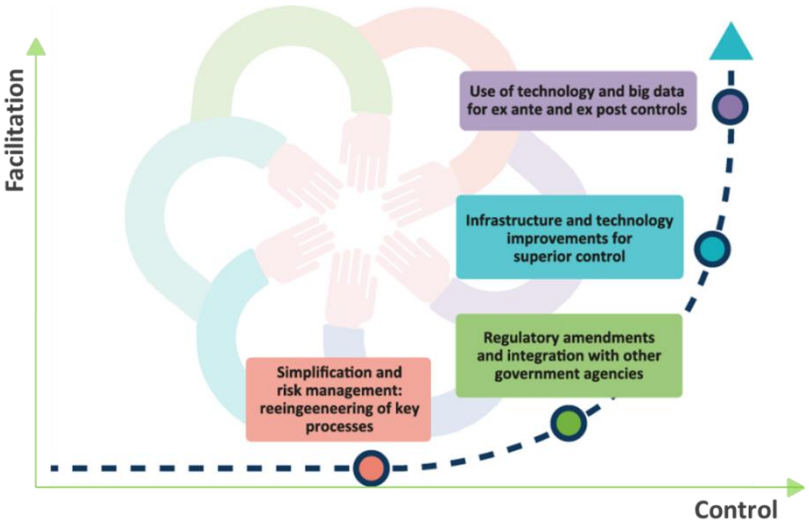

- Cartographie des risques de l'AFIP;
- Système de rotation pour les postes sensibles;
- Concours de recrutement pour les postes clés
- Promotion des espaces de dialogue institutionnel avec les acteurs du commerce extérieur et les organisations du secteur tertiaire.

NT: Graphique 2 - De bas en haut : Simplification et gestion des risques: refonte des processus clés; Amendements règlementaires et coopération avec d'autres services officiels; Améliorations de l'infrastructure et de la technologie pour un meilleur contrôle.

Belgique

Approche institutionnelle globale en matière d'éthique de l'Administration des douanes et accises de Belgique préconisée par le SPF Finances

Introduction

L'Administration des douanes et accises de Belgique a décidé que le renforcement du système de contrôle interne constituait une priorité. Un des fondements d'un système de contrôle interne est l'éthique et les valeurs éthiques des employés et des dirigeants. Dès lors un plan pluriannuel pour une politique d'éthique

(2019-2021) a été développé et contient les éléments suivants:

1. Mission et vision
2. Engagement vis-à-vis de la Déclaration en matière d'éthique du Conseil d'administration
3. Valeurs fondamentales
4. Répertoire des lois et règlementations en vigueur
5. Principe consistant à tendre vers l'éthique
6. Principes directeurs de la gestion des manquements à l'éthique
7. Principaux intervenants (Service responsable de l'éthique, RH, Contrôle interne, etc.)
8. Création d'un réseau transversal en matière d'éthique
9. Objectifs pour les années à venir
10. Modalités en matière de suivi, rapport et évaluation

Toutes les initiatives sont basées sur trois grands piliers: prévention, détection et correction

Prévention – tendre vers l'éthique

Une des valeurs fondamentales du SPF Finances est l'*Intégrité (intègre)*. Cela veut dire que nous sommes conscients de notre rôle social et que nous attachons suffisamment d'attention au lien de confiance entre le citoyen et l'autorité. Dès lors nous agissons toujours avec intégrité et de manière loyale et évitons ainsi toute forme de corruption. Dans cette optique, notre Guide déontologique constitue un repère important pour l'ensemble du personnel du SPF Finances. Ce Guide donne d'avantages d'explications quant aux règles de conduite en vigueur pour les fonctionnaires fédéraux telles que décrites dans le cadre déontologique fédéral.

Nous faisons cela en:

- Publiant les valeurs fondamentales et le Guide déontologique sur le site web de l'Administration
- Organisant des formations spécifiques en matière d'éthique
- Incorporant l'éthique dans le processus de sélection
- Discutant de la question lorsque les employés rejoignent ou quittent l'Administration
- Communiquant de manière active sur ce qu'il convient de faire si quelqu'un est témoin d'un manquement à l'éthique
- Communiquant activement les droits, obligations et sanctions possibles

- Mettant en œuvre les mesures de sensibilisation dans le domaine de l'éthique

Détection – Approche réactive et proactive

L'Administration des douanes et accises de Belgique s'efforce de détecter les manquements à l'éthique actuels et potentiels par le biais d'une approche réactive et proactive. Les mesures réactives font suite au soupçon de manquements possibles à l'éthique. Les mesures proactives comprennent le recueil du renseignement et le suivi des processus.

Mesures réactives

Les employés peuvent rapporter des manquements à l'éthique de quatre façons différentes.

La première possibilité consiste à informer le supérieur hiérarchique direct ou les cadres locaux.

La deuxième possibilité consiste à passer par un "conseiller en matière d'éthique". Le conseiller en matière d'éthique est totalement indépendant et peut transmettre le rapport à l'Ombudsman fédéral.

Une troisième possibilité est de rapporter un manquement à l'éthique en notifiant le contrôle interne.

La quatrième et dernière possibilité est d'informer le Procureur général.

Tous les rapports externes peuvent être introduits via le système de gestion des plaintes.

Mesures proactives

Outre les mesures réactives décrites ci-dessus, nous essayons de suivre de manière active les risques relatifs à l'éthique (par ex: pots-de-vin, conflits d'intérêt, fuite d'informations confidentielles) et évaluer l'efficacité des contrôles existants (par ex: séparation des fonctions, autorisations et délégations des pouvoirs).

Le SPF Finances a documenté une grande partie des processus existants et possède dès lors un large répertoire des processus. L'Administration des douanes et accises essaie de développer des procédures utiles et pratiques alignées sur ces processus. Le facilitateur en matière de contrôle interne demande aux employés d'examiner leurs propres processus et d'identifier les risques. Ces risques sont documentés et évalués de manière périodique.

Le contrôle interne évalue l'efficacité des contrôles et formule des recommandations. Si des problèmes complexes surgissent, ils peuvent être soumis au groupe de travail des contrôles douaniers pour évaluation ou résolution. Les indicateurs de fraude peuvent donner lieu à une enquête. Le contrôle interne peut enquêter sur tous les manquements à l'éthique possible de manière proactive.

Correction

Les manquements à l'éthique mineurs peuvent être corrigés de manière corrective (non-disciplinaire). Dans les cas les plus graves, il est nécessaire d'engager une procédure disciplinaire. Cette procédure est décrite dans un Arrêté royal. Si des poursuites pénales sont nécessaires, un rapport de l'enquête administrative est soumis au Procureur général.

Danemark

Initiatives visant à promouvoir l'éthique au niveau des processus de l'organisation et du comportement des employés

L'Agence des douanes du Danemark fait partie de l'Administration fiscale et douanière danoise, au sein de laquelle plusieurs initiatives ont été prises pour promouvoir l'éthique dans les processus de l'organisation et le comportement des employés.

Pendant plusieurs années un projet de contrôle interne avait été lancé dans le cadre duquel un certain pourcentage d'employés de l'Administration fiscale et douanière danoise était sélectionné de manière aléatoire. L'objectif de ce projet était de réaliser des audits détaillés des fonctionnaires élus des impôts et de la douane pour assurer le respect des règles et règlementations et un niveau de confiance élevé du public vis-à-vis de l'Administration.

Une autre initiative plus récente est le codex sur le comportement attendu des employés qui fait partie de la procédure lors de l'engagement des nouvelles recrues. Le codex évoque un certain nombre de sujets allant du comportement correct de l'administration, la liberté d'expression et les médias sociaux, l'utilisation des bases de données et des systèmes ainsi que les cadeaux et autres avantages. Ce codex interne s'ajoute au Codex des employés de la fonction publique. Il s'intitule “Codex VII – les sept devoirs principaux". Le Codex a fait l'objet d'échanges de vues avec le personnel central de l'Agence des douanes danoise dans le cadre d'un atelier en automne 2019. Les sept devoirs principaux du Codex VII sont:

- Légalité
- Vérité
- Professionnalisme
- Développement et coopération
- Responsabilisation et cadres supérieurs
- Ouverture aux erreurs
- Neutralité politique

Dans le contexte de l'éthique organisationnelle, l'Administration fiscale et douanière danoise a un bureau qui réalise des audits internes des différentes parties de l'Administration. Ceci garantit l'intégrité des processus au sein de l'administration.

Un des processus clés qui contribue à l'éthique au sein de l'administration est la façon dont les plaintes concernant les contrôles douaniers sont gérées. L'Agence des douanes danoise reçoit peu de plaintes concernant les contrôles douaniers. Lorsqu'une plainte est reçue, le fonctionnaire des douanes qui a réalisé le contrôle et son supérieur rédigent une déclaration par écrit décrivant objectivement les circonstances du contrôle. Cette déclaration est examinée et approuvée par le Directeur adjoint

responsable. Cette déclaration sert de base pour la rédaction de la lettre de réponse à la plainte. Enfin, cette déclaration (lettre) est approuvée et signée par le Directeur général avant d'être envoyée comme réponse à la plainte. Ce processus garantit l'implication appropriée des cadres supérieurs.

Guatemala

Mesures prises pour promouvoir l'éthique et l'intégrité au sein de la douane du Guatemala

Conformément à la Loi guatémaltèque, la Superintendance de l'Administration fiscale (*Superintendencia de Administración Tributaria* – SAT) est chargée de gérer les recettes fiscales et les taxes perçues dans le cadre du commerce extérieur. Elle est aussi responsable de l'Administration des douanes.

En 2015, le Guatemala a été témoin d'une grosse affaire de fraude douanière impliquant des fonctionnaires à différents niveaux, ce qui a affecté la crédibilité de l'institution, le moral des employés et la confiance des contribuables. Dans ce contexte, il est devenu essentiel de travailler sur des domaines clés et de prendre des mesures pour promouvoir l'éthique au sein de l'Administration fiscale et douanière, ainsi qu'au niveau de la chaîne logistique internationale. De plus, des stratégies ont été mises en place pour lutter contre la corruption.

Ces mesures ont été développées dans le cadre du Plan stratégique institutionnel 2018-2023, qui a pour objet d'encadrer ces efforts dans une politique détaillée assortie de bonnes pratiques proposées par l'Organisation mondiale des douanes dans la Déclaration du Conseil de coopération douanière sur la bonne gouvernance et l'éthique, connue sous le nom de Déclaration d'Arusha révisée (2003).

L'administration fiscale et douanière du Guatemala a demandé à l'OMD et ses partenaires de préparer un programme de coopération et de renforcement institutionnel pour répondre à la problématique de l'éthique dans une perspective globale et pluridimensionnelle, pour mettre en œuvre les mesures stratégiques suivantes:

a) Mise en œuvre du Décret n°37-2016 du Congrès guatémaltèque, de la Loi pour le renforcement de la transparence et gouvernance fiscale de la SAT, et les Réformes apportées au Décret n° 1-98 du Congrès guatémaltèque, la Loi organique de l'Administration fiscale. Ces réformes ont pour but de garantir un contrôle interne et la transparence dans les activités de la SAT.

b) La création du Bureau des Affaires internes au niveau des cadres, chargé d'élaborer des stratégies préventives et réactives. Des mesures ont été prises pour un meilleur recrutement lors de l'examen des candidats aux postes douaniers. D'autre part, des contrôles plus fiables ont été mis en place

pour aborder la corruption au niveau des personnels douaniers. Un Département d'évaluation en matière d'éthique a été créé au sein de ce Bureau dont le rôle est de promouvoir et de prendre des mesures qui conduisent au renforcement de l'éthique et des comportements éthiques du personnel de la SAT.

c) La création d'un Dialogue public-privé et d'un Forum de Coopération pour répondre aux problèmes douaniers, avec l'éthique comme priorité du programme douane-secteur privé. Ceci a permis d'arriver à des accords visant à mettre en œuvre des codes de conduite pour toutes les parties prenantes de la chaîne logistique du commerce extérieur. Cette mesure a renforcé la coopération et la bonne volonté de tous les partenaires pour promouvoir une conduite définie par un cadre de transparence.

d) Le lancement au nom de l'Administration fiscale d'un nouveau Code d'éthique et de conduite pour le personnel de la SAT en 2018, y compris pour tous les intervenants du commerce extérieur et conforme aux recommandations de l'OMD.

RESULTATS DES EFFORTS VISANT À PROMOUVOIR L'ETHIQUE

a. Mise en œuvre et dissémination du Centre d'appels "Dénonce la corruption", ainsi que d'une adresse mail pour recevoir ces dénonciations: denuncialacorrupcion@sat.gob.gt.

b. Dissémination d'un Code d'éthique et de conduite pour le personnel de la SAT, par le biais de conférences et de cours en ligne sur l'éthique et les valeurs de la douane".

c. Utilisation d'un test de fiabilité du personnel de la SAT, par le biais de mesures telles que l'analyse comparative des Déclarations de patrimoine pour identifier les employés à risque.

d. Réalisation d'évaluations en matière d'éthique dans le but d'identifier des lacunes ou des failles dans les procédures et/ou processus qui pourraient constituer des niches de fraude et/ou de corruption.

e. Mise en œuvre d'un Système de gestion anti-corruption ISO 37001 et d'une campagne de sensibilisation relative à la dualité de la corruption.

Hongrie

Activités anti-corruption de l'Administration fiscale et douanière de Hongrie

Légalité - Ethique au centre de la formation

Il est clair que les organes de la fonction publique doivent exercer leurs fonctions en respectant la morale et l'éthique professionnelle, en étant responsable et en manifestant un engagement professionnel. En tant qu'organisation relevant de la fonction publique, l'Administration fiscale et douanière nationale est également chargée de définir et communiquer l'approche qu'elle préconise. Dans ce contexte, la formation joue un rôle important.

En vue d'avoir des procédures légales, justes et honnêtes s'agissant des tâches de l'administration, la formation doit suivre deux approches différentes mais complémentaires. La première est règlementaire et porte principalement sur la prévention de la corruption et la détection des manquements potentiels centrée autour des conséquences juridiques de ces pratiques autres que celles établies par la loi et les règlementations internes. Cette approche souligne aussi l'importance des audits et des contrôles et le rôle de la transparence des activités professionnelles. L'autre approche cherche à renforcer les comportements basés sur des valeurs en renforçant l'engagement envers les valeurs de l'organisation et le sens de la vocation, et le renforcement de l'éthique, dès lors en réduisant les possibilités de s'engager dans des comportements illégaux et malhonnêtes en interne.

Formation sur les fondamentaux organisationnels de la NTCA – (Module de *Nav*igation - Nav étant l'abréviation en hongrois pour NTCA)

Se familiariser avec l'éthique et les valeurs ainsi que la prévention de la corruption commencent dès l'entrée dans l'organisation en développant un engagement vis-à-vis de l'organisation. L'objectif de la formation, sans compter le rôle joué par l'organisation, est de prôner et renforcer une attitude qui soutienne et définisse la réalisation des tâches journalières et de sensibiliser à la responsabilité individuelle.

Détection de la corruption au sein de la fonction publique- formation n°1&2

La détection de la corruption au sein de la fonction publique n°1 est une formation destinée aux collègues qui doivent apprendre quel est le rôle du Département de la gestion de la sécurité centrale de la NTCA dans le cadre des activités de lutte contre la corruption et de la prévention de la corruption. Les participants apprennent comment se présente la structure organisationnelle, les tâches, prérogatives et l'autorité du Service de protection nationale, les activités du Département de gestion de la sécurité centrale, et les procédures utilisées. Il s'agit d'une série de cours qui se terminent par une brève présentation du Bureau du Procureur général et quelques études de cas.

La détection de la corruption au sein de la fonction publique n°2 est une formation destinée aux cadres supérieurs. Le premier jour de la formation, une étude de cas est présentée par un Directeur qui représente un employeur qui a déjà été confronté à des cas de corruption. Ce cours porte sur les outils de gestion de la NTCA, les mesures prises dans une situation donnée, les décisions de l'employeur et d'autres mesures. Le deuxième jour est consacré à un atelier qui vise à enseigner et orienter les cadres supérieurs à ne pas uniquement se reposer sur la direction centrale pour des cas de corruption ou des cas où l'on soupçonne de la corruption, mais de réfléchir de façon indépendante et prendre des décisions responsables sur le long terme. Ce cours se donne de façon interactive, avec des exemples de cas multidisciplinaires présentés en petits groupes.

Formation en matière d'éthique

L'objectif de la formation professionnelle interactive avec l'assistance de spécialistes de la NTCA est de développer un cadre conceptuel qui sensibilise les participants à certaines questions fondamentales relatives au comportement reposant sur les valeurs et la corruption et d'identifier les responsabilités personnelles et institutionnelles. L'accent est aussi placé sur l'éthique, qui équilibre les règles et les valeurs. Après la formation, les participants développent un cadre conceptuel: par exemple des définitions qui permettent d'identifier des phénomènes avec des effets nuisibles. En suivant cette formation, les participants comprennent l'essence même de l'éthique et acceptent sa signification, et engagent des réflexions critiques sur le phénomène de la corruption.

Prévention de la corruption – Formation pour les agents travaillant à la frontière

La recherche confirme qu'en raison de la nature de leurs tâches, les postes pour lesquels il existe un monopole et la possibilité de prendre des décisions discrétionnaires sont particulièrement à risque du point de vue de la corruption. C'est dans cet état d'esprit que les dirigeants de la NTCA ont indiqué la nécessité de développer un programme intitulé Prévention de la corruption – Formation pour les agents travaillant à la frontière. L'objectif de ce cours est de développer des cadres conceptuels pour aider les participants à reconnaître les signes de corruption et identifier les responsabilités personnelles et institutionnelles.

Le programme s'efforce de démontrer l'importance de la communication pour réduire et limiter les risques de corruption à la frontière. La formation combine le transfert de la connaissance traditionnelle par le biais de conférences et l'utilisation de techniques interactives et d'éléments de formation. En plus des sessions en petits groupes qui permettent d'exprimer des opinions individuelles, le groupe initial tire des conclusions avec l'aide d'un psychologue ou d'un animateur professionnel. La formation comprend un auto-apprentissage qui commence avec l'application de techniques de communication, la simulation de situations conflictuelles et le renforcement de l'éthique, tout ceci étant essentiel pour la prévention de la corruption et la communication des valeurs organisationnelles.

Les expériences acquises via ces formations couvriront sans aucun doute des sujets très sensibles, et cela est positif. Les collègues apprécient les présentations vivantes, réalistes et agréables et sont en général prêts à participer de manière communicative, collaborative et interactive. Souvent, de nouvelles valeurs sont identifiées et reconnues entre les participants et au sein de l'organisation.

La formation reste et restera un élément important du renforcement de l'éthique et de la prévention de la corruption. Elle définit des cadres conceptuels et éthiques pour les nouvelles recrues et les employés et aident à définir une conduite respectueuse des lois et juste au sein de l'organisation. Le rôle et les responsabilités des cadres s'agissant de prévenir la corruption n'est pas négligeable; leur participation aux formations est très importante. En outre, il convient de dire que l'engagement et la sensibilisation professionnelle des employés est directement proportionnelle à la capacité de la NTCA à retenir ses effectifs. Dès lors, les formations décrites ci-dessus génèrent des bénéfices pour toutes les personnes concernées (employés, cadre, organisation, société, budget).

Inde

Vigilance préventive pour réduire la corruption au sein de l'Administration des douanes d'Inde

1. Vigilance préventive pour réduire la corruption en Douane: Dans le cadre des activités de vigilance préventive et proactive de la douane, l'Administration reste vigilante par rapport aux activités des fonctionnaires et du personnel de terrain, surtout sur ceux qui ont un contact direct avec les usagers afin de promouvoir la transparence et l'éthique dans le cadre des transactions officielles et des comportements. Au début de chaque année, un Plan d'action en matière de vigilance reprenant les différentes mesures est préparé par l'Administration. Les mesures suivantes sont attribuées à la Vigilance préventive en douane.

a) Gestion des ressources humaines globale, stratégique et reposant sur les compétences: Une gestion des ressources humaines globale, stratégique et reposant sur les compétences en vue de promouvoir l'éthique en douane peut être réalisée par le biais de la sensibilisation des agents et l'éducation des citoyens.

1°) des séances interactives sont réalisées avec les fonctionnaires sur le terrain sur des questions de vigilance et les dispositions du Code de conduite pour sensibiliser les agents à l'importance de l'honnêteté et l'éthique en douane;

2°) l'Académie nationale de douanes et des impôts indirects (NACIN) dispense de la formation sur des questions de vigilance aux nouvelles recrues. Elle organise également des formations et des ateliers de manière régulière pour les fonctionnaires de l'Administration pour souligner l'importance d'un modèle de code de conduite pour les agents et promouvoir l'éthique et l'honnêteté.

b) Rotation des agents aux postes sensibles:

a) Conformément aux Directives de la Commission de la Vigilance, les agents doivent subir des

rotations entre les postes sensibles et non sensibles de manière régulière;

b) Le transfert et l'affectation des agents au Groupe 'A' se fait selon les termes de la *Politique de transfert/affectation* par le CBIC. De même, l'affectation des fonctionnaires des Groupes B, C et D se fait conformément à la lettre n° A-35017/28/92-Ad-IIIB du 30/06/1994 du Ministère des finances qui a établi les directives en termes de transfert.

Les Commissaires en chef des douanes publient la politique relative au transfert à l'échelon local selon les directives publiées par le Ministère, en tenant compte des particularités locales, le cas échéant. Les Commissaires en chef des douanes mettent les fonctionnaires à la disposition du Commissariat et les affectations spécifiques sont réalisées par les Commissaires. En cas d'écart par rapport à la politique au niveau administratif ou au niveau du Commissariat, le Comité d'affectation/Commissaire doit indiquer par écrit la raison de cet écart dans le dossier qui doit être approuvé par le Commissaire en Chef de la douane.

2. Utilisation de la technologie pour réduire les interactions avec la douane : Afin de minimiser les contacts directs entre les fonctionnaires et les usagers, un grand nombre de services sont disponibles en ligne. Le Conseil d'Administration des impôts indirects et de la douane a de plus en plus souvent et de manière consistante recours aux technologies dans le cadre de la Vigilance préventive. Sous son égide, la Douane indienne est l'un des premiers départements à utiliser la technologie de l'information et de la communication pour assurer la facilitation des marchandises licites et des passagers de manière efficace. Les mesures/améliorations suivantes ont été prises pour réduire les contacts entre les fonctionnaires et les usagers:

a. **Le portail d'échanges de données électroniques (EDI) de la Douane indienne (ICEGATE)** a introduit un système fonctionnant 24h/24 pour le e-dépôt, e-paiement, échange de messages électroniques et une assistance en ligne combinée avec un Système EDI de la Douane indienne (ICES); il s'agit d'un outil efficace qui traite environ 10 millions de documents d'importation et d'exportation annuellement et le dédouanement des marchandises 24h/24, 7 jours sur 7.

b. **L'interface de Guichet unique pour la facilitation des échanges (SWIFT):** L'introduction de l'Interface de guichet unique pour la facilitation des échanges (SWIFT) a fourni à la douane indienne une interface intégrée avec six agences règlementaires.

c. **E-SANCHIT**: E-sanchit est une application en ligne qui permet au secteur privé de soumettre tous les documents nécessaires au dédouanement des marchandises réalisé de manière électronique avec des signatures électroniques. Ce faisant, l'entreprise ne doit pas contacter les différentes agences règlementaires avec des documents originaux ce qui permet à l'ensemble du processus de dédouanement des marchandises de se faire sans contact physique et sans papier.

d. **Remplacement des contrôles aux postes d'entrée par le contrôle a posteriori:** Le temps nécessaire pour le dédouanement aux ports est lié aux risques associés aux marchandises qui demandent ou non une inspection supplémentaire ou une vérification par les autorités règlementaires. Afin de répondre à la catégorie des risques commerciaux, des audits séparés ont été créés en introduisant une nouvelle Section 99A à la Loi douanière de 1962 pour donner à l'audit une valeur règlementaire. Les groupes responsables des audits se sont engagés à réaliser des audits

des transactions, des audits thématiques et des contrôles a posteriori. Ces audits devraient en définitive permettre de réduire la charge au niveau des ports.

e. **E-Scellement:** La procédure d'e-scellement a été introduite pour remplacer la pratique qui consistait à ce que l'apposition des scellements soit supervisée par des fonctionnaires des douanes et permettre l'utilisation de scellements électroniques à la place des scellements traditionnels par ceux qui bénéficiaient de la permission d'apposer les scellements eux-mêmes.

f. **ICETRAK:** Il s'agit d'une application mobile facile à utiliser, visant à réunir tous les services des douanes sur une même plateforme; cette application aide les importateurs exportateurs à suivre les déclarations à l'import et à l'export et les étapes de dédouanement, en éliminant l'asymétrie d'informations et de ce fait prévenant les pratiques de corruption en douane.

g. **Utilisation du numérique**: Le processus d'acquisition des marchés publics électroniques/d'appels d'offre électronique, de ventes aux enchères électroniques et l'élimination électronique a été adopté pour améliorer la transparence et l'équité conformément aux Règles en matière de e-marketing du gouvernement. Tous les appels d'offre électroniques sont du domaine public à des fins de transparence. Les ventes aux enchères électroniques permettent une plus grande transparence des ventes des articles confisqués. Le système de paiement électronique a également été adopté pour le paiement aux vendeurs.

3. Contrôles surprise et audit de vigilance : Les mesures de vigilance préventives consistent principalement à réaliser des contrôles surprise et audit de vigilance. Un nombre de total de 100 contrôles surprise et de 42 audits de vigilance ont été réalisés par l'Administration de 2018-2019, y compris un contrôle surprise qui a été réalisé conjointement avec les agents du Bureau central des enquêtes. L'importance de réaliser des contrôles surprise aux services sensibles est fréquemment rappelée aux Commissariats. Les audits de vigilance des Commissariats sont aussi réalisés en vue de signaler les mesures à prendre pour renforcer les dispositifs de vigilance et prévenir le harcèlement du secteur privé et prendre les mesures nécessaires pour sanctionner les fonctionnaires coupables de délits, le cas échéant.

Madagascar

Conscientisation des fonctionnaires des douanes malgaches sur les valeurs éthiques grâce à la publication du Kit du douanier

La douane malgache, en tant que signataire de la Déclaration d'Arusha du 7 juillet 1993 sur la bonne gouvernance et l'éthique en matière douanière, reconnaît que l'éthique est une question primordiale pour

la bonne santé de l'Administration et que la présence de la corruption risque de limiter considérablement la capacité de la douane à remplir efficacement sa mission.

En effet, de par sa position stratégique aux frontières et de par les services qu'elle offre aux usagers, l'Administration des douanes est exposée à de nombreux cas de corruption qui pourraient impliquer le fonctionnaire des douanes, aux fins d'enrichissement illicite. A cet effet, il détournerait le pouvoir qui lui est confié soit pour faciliter l'accomplissement des formalités, soit pour prendre des décisions en faveur de certaines personnalités.

Dans ce contexte, la Direction générale des douanes a publié et distribué le « Kit du douanier » à tous les agents de l'Administration. Les principaux objectifs étaient :

- de faciliter la compréhension par les agents du concept de l'« éthique » et des attitudes et comportements clés liés à l'éthique,
- de véhiculer et d'inculquer les valeurs liées à l'éthique à tous les agents de l'Administration ; la finalité étant d'arriver à un état zéro corruption au sein de l'Administration.

Des supports interactifs et ludiques pour la promotion de l'éthique

Le guide pratique sur les engagements sur l'éthique : récit en bandes dessinées

Se déclinant en un récit illustré, ce guide pratique propose au lecteur de suivre deux personnages avec des traits de caractères contraires dans leur quotidien au sein de la Direction générale des douanes. Le principal objectif étant de pousser le lecteur, l'agent des douanes, à se poser des questions, à réfléchir sur ses comportements au quotidien dans l'exercice de ses fonctions et de le conscientiser par rapport aux valeurs éthiques à respecter et le faire réfléchir aux aspects professionnels et personnels de son évolution au sein de l'Administration des douanes malgache.

Application interactive sur l'éthique

Dénommée ETHIDOU, cette application a été enregistrée sur une clé USB personnalisée et présente un parcours ludique d'apprentissage et de compréhension sur la douane en générale et les valeurs éthiques.

Le principal objectif est de permettre à l'utilisateur de tester son niveau de connaissance et de compréhension sur les thèmes prédéfinis. Se présentant sous forme de quizz avec des propositions de réponse à choix multiples et suivi de texte ou de récit explicatif, cette application permettra au fonctionnaire des douanes de découvrir les notions qu'il n'a pas encore acquises concernant la douane et l'éthique.

La Douane malgache vers une administration plus innovante et redevable

En continuité de ce projet, rejoignant la vision portée par son nouveau Directeur général, la douane malgache entame une nouvelle étape pour marquer encore plus son engagement dans la lutte contre la corruption et la promotion de l'éthique.

En effet, l'Administration s'est engagée depuis 2019 pour plus de transparence dans ses actions. Un engagement qui se traduit par le renforcement du dialogue avec les partenaires institutionnels et le secteur privé, par la mise en œuvre de campagnes d'information orientées sur les services offerts par la douane,

et par l'ouverture d'un Centre d'Appels et d'Assistance (CAA) accessible pour tous à tout moment.

Pour le CAA principalement, il convient de noter que la douane malgache est une des premières administrations malgaches à avoir mis en place ce dispositif. Le CAA est ouvert à tous et peut être joignable à tout moment, et est : 1) un point d'information unique de la douane, pour un traitement transparent et équitable des usagers pour toute question d'ordre douanier ou impliquant le service des douanes; 2) une assistance offerte aux opérateurs économiques et aux usagers afin de se conformer aux dispositions de la loi et des règlementations douanières; 3) une facilitation de l'accès à l'information pour les usagers; 4) une mesure de prévention de la fraude et de renforcement de la lutte contre la corruption offrant un système structuré de doléances et de dénonciation.

Aujourd'hui encore, fort malheureusement, le monde douanier est connu pour être un domaine présentant de puissants facteurs de corruption, surtout en Afrique. Or, la Douane joue un rôle clé dans le développement du pays, en particulier dans un pays comme Madagascar où elle perçoit encore presque la moitié de recettes de l'Etat.

Ces projets, chacun à leur niveau, constituent les pièces d'un puzzle qui est l'éthique, cette dernière étant garante de la légitimité de l'Administration. En effet, ils encouragent les attitudes et pratiques conformes à la déontologie, incitant les « bons » comportements chez les douaniers malgaches.

Maroc

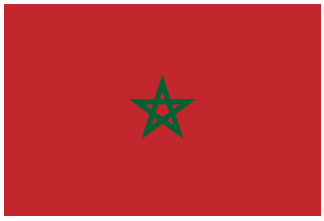

Promotion des valeurs éthiques et lutte contre la corruption au sein de la Douane marocaine (ADII)

La présente contribution s'attèle à présenter les principales mesures déployées par la Douane marocaine en matière de consécration des valeurs d'éthique et de lutte contre la corruption. Les mesures prises dans ce cadre, découlent essentiellement des orientations et directives de l'OMD, notamment de la Déclaration d'Arusha révisée qui, de notre avis, constitue une assise forte pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée en matière d'éthique au sein des administrations douanières.

Les efforts d'adaptation et de modernisation engagés par cette Administration pour décliner les principaux éléments d'un programme national efficace en matière d'éthique douanière, tels qu'énoncé dans la Déclaration d'Arusha révisée, se présentent comme suit :

Cadre stratégique et gouvernance

Cette stratégie nationale couvre les différents aspects de la question notamment, la mise à niveau de l'aspect institutionnel et juridique, l'activation de la dimension prévention et répression, le renforcement de l'aspect éducation et sensibilisation.

Par ailleurs, la dimension gouvernance et éthique est omniprésente dans la vision stratégique de l'ADII qui accorde une place prépondérante à la lutte contre la corruption en y prévoyant des projets dédiés exclusivement au renforcement de l'éthique et de la transparence dans le milieu douanier, comme le renforcement du contrôle interne et l'adoption d'un code de conduite pour le personnel douanier.

Cadre législatif et règlementaire

Le Maroc a engagé les mesures qui s'imposent pour moraliser la vie publique et pour lutter contre toutes les formes de corruption. L'assainissement du cadre législatif et réglementaire constitue, dans cette perspective, un élément clé dans la diminution des risques de corruption.

Dans cet esprit, le Royaume a enregistré des avancées réelles dans la lutte nationale contre ce phénomène et ce, à travers la ratification par le Royaume du Maroc en 2007 de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Pour se conformer à l'esprit de cet instrument international, notamment au point 6 qui incite les parties à créer des instances nationales indépendantes chargées de lutter contre la corruption, le Maroc a créé, en 2007, l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) devenue depuis décembre 2018 l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC). Cette institution constitutionnelle a vu le champ de ses prérogatives élargi comme suit:

- proposer au gouvernement les grandes orientations d'une politique de prévention de la corruption, notamment en matière de coopération entre le secteur public et le secteur privé pour lutter contre la corruption;
- donner aux autorités administratives des avis sur les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir des faits de corruption;
- informer l'autorité judiciaire compétente de tous les faits portés à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de ses missions, qu'elle considère susceptibles de constituer des actes de corruption punis par la loi.

Transparence

L'ADII a mis en œuvre un ensemble de mesures et d'actions visant à promouvoir une politique d'ouverture, de transparence et de prévisibilité permettant d'assurer une information complète et fiable à l'égard des usagers et des agents douaniers, et ce, dans le but de réduire les pouvoirs discrétionnaires de ses responsables.

Automatisation des procédures douanières

Consciente des risques fiscaux, économiques et sécuritaires de la corruption et des mauvaises pratiques, la Douane marocaine a initié son projet de dématérialisation des formalités de dédouanement dans le cadre de sa stratégie pour une « douane moderne, efficace et transparente » et ce, après avoir automatisé l'essentiel de ses processus.

L'effort d'automatisation, de dématérialisation et de digitalisation engagé par l'ADII a concerné d'autres activités dont:

- La gestion informatisée du contentieux
- L'informatisation des déclarations occasionnelles
- Le déploiement de solutions de paiement en mode multicanal
- La mise en œuvre de la signature électronique
- La gestion automatisée des admissions temporaires des véhicules
- La sélectivité et cotation automatiques
- Mise en place d'un ensemble de services en ligne

L'administration numérique a ainsi permis de:

- Réduire le contact avec les clients : les formalités de déclaration, de contrôle, de paiement et d'attribution de la mainlevée s'effectuent toutes à distance, sauf en cas de vérification matérielle.
- Minimiser et simplifier l'intervention humaine;
- Doter les organes de contrôle interne, en temps réel, de l'ensemble des données et documents en relation avec les opérations de dédouanement;
- Offrir aux fonctionnaires des douanes tous les dispositifs du "mobile working" pour accomplir leurs tâches à l'extérieur des bureaux afin de permettre une meilleure organisation du travail et un raccourcissement du délai de traitement des opérations;
- Mettre en place des frontières SMART.

Réforme et modernisation

Dans le cadre de ses réformes visant la modernisation de ses actions, l'ADII a procédé à:

- La création en collaboration avec ses partenaires, d'un Guichet unique national de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et de commerce extérieur baptisé PORTNET
- La création d'un centre national de dédouanement postal
- La mise en place d'une Cellule nationale de ciblage
- La création de la Brigade nationale des douanes
- L'organisation de la profession des commissionnaires en douane
- La révision du code des douanes et de ses textes d'application.

Pour mieux accompagner la réforme, il était nécessaire d'aligner la législation douanière aux évolutions qui ont lieu. Dans ce cadre, un projet de relecture du code des douanes et de ses textes d'application a été lancé dans une démarche de concertation élargie avec pour objectifs :

- La simplification des procédures douanières;
- La prise en compte de l'évolution technologique et la dématérialisation des procédures douanières;
- Le renforcement de l'équité et de la transparence;
- Le rééquilibrage des droits et obligations de l'administration et des opérateurs économiques.

Renforcement de l'audit et de l'inspection

Au regard de l'importance des actions de prévention et de contrôle dans la lutte contre la corruption, l'ADII s'est dotée de structures centrales et régionales d'audit et d'inspection qui remplissent des missions à la fois préventives et correctives en rapport avec le champ de son action.

Les efforts déployés par les structures d'audit et d'inspection se sont traduits par :

- L'établissement d'une cartographie des risques de corruption ;
- La mise en place de garde-fous pour une meilleure maîtrise des risques identifiés ;
- La définition des contrôles hiérarchiques qui incombent aux responsables locaux et la mise en place d'une application dédiée au suivi des contrôles qui seraient opérés ;
- La mise en place d'une application informatisée dédiée à la prise en charge et au suivi des recommandations émises dans le cadre des missions menées.

Code de conduite

Dans le cadre de sa stratégie visant la préservation et la promotion des règles de probité, d'impartialité et d'intégrité, l'ADII a élaboré un Code de conduite qui définit les normes professionnelles et les règles de comportement et de conduite à observer par l'ensemble des agents, quel que soit leur rang dans la hiérarchie, aussi bien lors de l'exercice de leurs fonctions qu'en dehors de celui-ci.

Gestion des ressources humaines (GRH)

En tant que pilier indispensable à la moralisation et l'amélioration de la gestion publique, la politique de GRH est basée, notamment sur la mobilité, la formation continue, le renforcement de l'esprit de corps et l'implication du personnel et ce, à travers les mesures ci-après :

- La consécration des critères de compétence, de mérite et de probité dans la nomination aux postes à responsabilités ;
- La mise en compétition des agents douaniers lors des appels à candidature aux postes à responsabilités vacants ;
- Le redéploiement périodique des effectifs douaniers de manière à les mettre à l'abri des pratiques et/ou des comportements qui pourraient nuire à leur probité ;
- L'encouragement des agents méritants à travers la promotion et la récompense pécuniaire et morale ;
- Le suivi rigoureux de la conduite des agents et la répression appropriée de tout comportement inadéquat ;
- La célérité dans le traitement et la confection des dossiers disciplinaires.

Contractualisation

Pour le suivi des performances de ses structures aussi bien centrales que déconcentrées, l'ADII a adopté un processus de contractualisation portant sur un nombre d'actions qui visent l'atteinte d'objectifs préalablement négociés par chacune desdites entités et validés par la Direction générale.

Paraguay

Promotion de l'éthique et de la transparence au sein de l'Administration nationale des douanes (DNA) du Paraguay

Dans le cadre de ses efforts visant à fournir un service de qualité à ses usagers et consolider sa relation avec les citoyens, l'Administration nationale des douanes du Paraguay (DNA) continue à adopter de bonnes pratiques et des outils pour encourager une gestion efficace et transparente pour garantir la modernisation, l'automatisation et l'éthique professionnelle. Nous souhaitons partager certaines de ces mesures avec les Membres de l'Organisation mondiale des douanes.

Le Plan institutionnel en matière d'éthique a été approuvé par les autorités supérieures en vue de renforcer et consolider une gestion éthique. Cet instrument de gestion consiste en une série de stratégies, d'actions et d'outils conçus pour soutenir et renforcer la gestion institutionnelle éthique, la transparence, l'intégrité et la participation de la société civile dans la lutte contre la corruption par le biais de mécanismes de suivi qui permettent la réalisation de ces mesures reprises dans le Plan qui sera documenté et suivi.

Une autre initiative de la DNA est la campagne de communication intitulée "Connaître sa douane", qui repose sur une vingtaine de vidéos dont les scripts ont été rédigés par des fonctionnaires de plusieurs départements concernés. Cette façon créative, dynamique et efficace permet de transmettre des informations sur les fonctions, les outils technologiques et informatiques, les progrès et les réalisations de l'institution sous un format qui peut se distribuer facilement. L'objectif est d'autonomiser les citoyens paraguayens en leur fournissant un outil éducatif offrant des informations publiques de manière simple qui permettront de mieux comprendre la DNA et ses dirigeants.

En vue de promouvoir et renforcer une transparence active, la DNA s'est engagée vis-à-vis de l'initiative du Gouvernement ouvert, à savoir le Troisième Plan d'action 016-2018, approuvé par le Décret n° 5894/2016. La DNA a indiqué son engagement vis-à-vis de ce plan en publiant ses données statistiques sur le portail ouvert des données du Paraguay. Ceci a impliqué le lancement de la Fenêtre de données statistiques sur le commerce extérieur, un outil conçu pour faciliter et accélérer l'accès à l'information publique. Le site de données ouvertes peut être utilisé pour consulter des données sur les opérations d'importation et d'exportation douanières. Cet outil a été élaboré par une équipe constituée de personnels de différents secteurs qui ont défini les données statistiques qui devaient être mise à disposition, leur forme et la fréquence de leur mise à jour. L'équipe a aussi conçu une fenêtre de données

ouvertes avec 20 champs différents. Tous les résultats des requêtes peuvent être exportés sous format Excel, CSV et autres, ce qui permet de travailler sur les données, de les réutiliser et de les redistribuer. Cette ressource est accessible à toute personne concernée par les activités de la douane et le public en général via le lien suivant: https://datos.aduana.gov.py/datos.

S'agissant des ressources humaines, toute forme de harcèlement sur le lieu de travail constitue une violation des droits de l'homme pour les victimes de cette forme de violence professionnelle. Afin de donner toute sa dignité à la fonction publique, la Direction des ressources humaines a rédigé un manuel intitulé "*MOBBING", Harcèlement professionnel et sexuel, le fléau du XXIème siècle* qui contribue à améliorer le climat et l'environnement professionnels. Cela témoigne de l'importance qu'accorde la DNA au matériel de formation qui fournit des explications sur cette question et suggère comment intervenir le cas échéant, étant donné que la DNA ne peut pas remplir ses objectifs et ses fonctions si le personnel est confronté ou est menacé par des risques ou des situations qui violent leurs droits en tant qu'employés. Ce manuel permet au personnel d'identifier comment et quand on peut parler d'harcèlement professionnel et sexuel, et les aide à réagir pour éviter et éliminer un tel comportement.

Concernant la facilitation des échanges, la DNA a fait de grands progrès en mettant en œuvre le dédouanement électronique (DAD) pour les opérations d'importation. Il s'agit d'un protocole sécurisé qui permet d'introduire les déclarations ou les demandes de dédouanement auprès de l'autorité douanière, en toute sécurité pour les déclarants grâce à la signature électronique et un système à jetons. DAD facilite et accélère les procédures de dédouanement des marchandises, en réduisant la bureaucratie liée aux signatures, tampons et photocopies, en réduisant considérablement les délais et en garantissant l'authenticité, l'intégrité et la confidentialité des informations, étant donné qu'elles sont transmises de façon cryptées et ne peuvent être décryptées que par les destinataires.

Afin de consolider la relation avec les groupes intéressés, la DNA a constitué un groupe de travail avec le secteur privé en vue de mettre en œuvre le modèle de contrôle interne standard pour les institutions publiques au Paraguay (MECIP). A cet effet, le Comité de la bonne gouvernance a été créé par le Protocole sur la bonne gouvernance. Ce Comité est constitué de fonctionnaires de la DNA et de représentants de la Chambre des importateurs du Paraguay (CIP), de la Chambre des exportateurs (CAPEX) et de l'Association des fonctionnaires des douanes (AEDA). Le Comité travaille en accord avec le Code de bonne gouvernance qui réunit les normes de conduite, les mécanismes et instruments à adopter par les autorités qui gouvernent et gèrent les organes de la fonction publiques afin de gagner la confiance en interne comme en externe. Cet organe traite des questions telles que : le développement d'un plan de carrière au sein de la douane et d'un système de rotation des effectifs; l'échange d'informations et la recherche relatives aux responsabilités des fonctionnaires et des usagers; le renforcement de la gestion des risques; la possibilité d'ajuster l'échéance pour l'enregistrement et le renouvellement de la signature et l'exigence pour les commissionnaires en douane d'inscrire leurs associés dans un système de sécurité sociale; fournir des effectifs supplémentaires et l'infrastructure du Département des impôts; la création d'un groupe de travail inter institutions pour harmoniser les données statistiques relatives à l'importation et l'exportation; la promotion du programme d'opérateur économique

agréé (OEA) auprès des membres de la CIP; la nationalisation de la Fenêtre de données ouvertes et la rédaction de règlementations internes pour le Comité de bonne gouvernance.

Il va sans dire que beaucoup d'autres initiatives relatives à la facilitation des échanges ont été développées, par exemple l'accès aux informations préalables via le Système de vérification intégré des marchandises (SIVECA) et la Transmission électronique du manifeste pour les marchandises acheminées par voies fluviales (TEMAFLU); la gestion transparente via le Centre de suivi douanier unique (CUMA), qui utilise des caméras pour regarder et filmer les opérations douanières (lancé par les administrations des douanes de Ciudad del Este et d'Encarnación), ce qui permet de voir ce qui se passe dans les principaux postes de contrôle douanier et bureaux de douane en temps réel via le site web de l'institution: https://www.aduana.gov.py/dna/online/indexe.php; la modernisation de la DNA avec l'aide d'organes internationaux, comme la Banque mondiale pour la planification stratégique, la gestion de projets, le modèle organisationnel, la gestion des ressources humaines, etc., l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) pour le renforcement du Programme d'OEA; et l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) en ce qui concerne la transparence et l'efficacité avec l'introduction d'un Programme de systématisation des procédures douanières pour 2020.

La Direction nationale des douanes du Paraguay a réalisé bon nombre de progrès, mais les défis restent présents pour que la gestion efficace et transparente tant attendue puisse répondre aux objectifs institutionnels de l'Etat.

Portugal

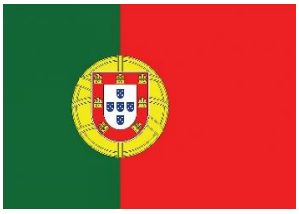

Mesure de la performance pour une plus grande responsabilisation et un renforcement de l'éthique au sein de l'Administration fiscale et douanière du

Gestion des ressources humaines basée sur les compétences aux fins de la promotion de l'éthique

L'Administration fiscale et douanière du Portugal (AT) a vu le jour en 2012, et est le résultat d'une fusion entre trois Directions générales : Impôts, douane et accises, et redevances informatiques. Afin de repenser et de réorganiser la structure de ces trois carrières, la Loi-décret n° 132/2019 du 30/08/2019 contient des dispositions qui remplacent les parcours professionnels appartenant aux anciennes Directions générales (avec une entrée en vigueur le 01/01/2020) par deux carrières englobant des fonctions plus larges.

Egalité de genre/diversité et éthique

Selon la Constitution du Portugal (CRP), et la législation relative à la Fonction publique qui régit l'accès à la fonction publique portugaise en général, et donc à l'AT, stipulent que les discriminations et différentiations sur la base de facteurs ou exigences qui ne justifient pas une discrimination positive, sont interdites.

L'égalité de genre au sein de l'AT, surtout en douane, est une réalité, étant donné que la plupart des employés sont des femmes. En fait, il y a 59% de femmes au sein de l'AT et environ 57% en douane.

Mesure de la performance aux fins d'une responsabilisation et éthique accrues

Dans le domaine de l'éthique, une politique de responsabilisation et de transparence pour les dirigeants, cadres supérieurs et employés de l'AT a été envisagée et intégrée dans le *Plan relatif à la gestion des risques de corruption et infractions connexes* (PGRCIC).

Le système de comparaison souligne les principes suivants, qui sont importants au moment d'envisager la mesure de la performance aux fins d'une responsabilisation et éthique accrues:

1) Cohérence et intégration (aligner les tâches des services, cadres supérieurs et employés) en vue de la réalisation des objectifs et leur mise en œuvre;
2) Responsabilisation et développement (renforcer le sens de responsabilité des cadres et des employés en vue des résultats du service, en articulant les améliorations dans des systèmes organisationnels et des processus);
3) Transparence et impartialité (garantir l'utilisation de critères objectifs et publics pour la gestion de la performance des services, cadres supérieurs et employés grâce à des indicateurs de performance); et
4) Qualité des services publics.

Avec ce système, l'objectivité de l'évaluation des résultats est encouragée "dans le contexte consistant à introduire une approche globale du développement organisationnel pour les initiatives et stratégies en matière d'éthique".

Dans ce contexte, l'AT a mis en œuvre une série de mesures stratégiques qui contribuent au développement d'une culture organisationnelle engagée vis-à-vis de l'éthique, à savoir:

a) Promotion d'une politique de respect volontaire de la part des opérateurs économiques;
b) Sensibilisation au développement d'une culture d'éthique et d'intégrité;
c) Promotion de la formation sur l'éthique et la transparence;
d) Création, en 2015, du Comité d'éthique et de sécurité de l'AT, présidé par le Directeur général de l'AT et constitué de cadres dirigeants des services suivants: Informatique, Ressources humaines et formation, Relations avec les contribuables, Juridique et Audit interne;
e) Révision du Code de conduite de l'AT pour inclure précisément les règles de comportement professionnel dans un environnement de travail électronique;

f) Création d'un système informatique pour justifier l'accès aux systèmes informatiques de l'AT protégé la loi sur le secret fiscal ou la confidentialité des données;

g) Création d'un onglet sur la page intranet dédié à l'éthique et la sécurité de l'information. Il donne accès au Code de conduite, au document d'engagement vis-à-vis de la qualité; documents pour les utilisateurs en matière d'éthique, le Manuel pour les inspecteurs sur la corruption, textes juridiques, politiques de sécurité, etc.;

h) La publication trimestrielle de bulletins d'information sur l'éthique professionnelle, la sécurité de l'information, les garanties d'impartialité, l'accès régulier aux systèmes et applications et protection des données personnelles;

i) Préparation d'un Manuel des incompatibilités avec l'exercice de la fonction publique;

j) Intégration au Plan relatif à la gestion des risques de corruption et infractions connexes (PGRCIC) de mécanismes inductifs d'attitudes pro-éthique.

Evaluation systématique par l'Audit interne de l'AT de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures préventives pour les risques associés au sujet faisant l'objet d'un audit.

Leadership et engagement vis-à-vis de l'éthique (par ex.: Comment les dirigeants douaniers devraient-ils démontrer leur engagement au développement de l'éthique? Comment créer un tel engagement?)

Les cadres supérieurs sont chargés de mettre en œuvre des mesures préventives par rapport aux risques identifiés dans leurs unités. Ils sont redevables annuellement, tel que cela est reflété dans le rapport de mise en œuvre annuel du PGRCIC communiqué au Conseil de la prévention de la corruption, une entité administrative indépendante qui travaille avec la Cour des auditeurs et dont l'objectif est de développer, dans le cadre de la loi, une activité nationale dans le domaine de la prévention de la corruption et infractions connexes.

Russie

Activités anti-corruption du Service fédéral des douanes russe

Nous lançons régulièrement des enquêtes sur les risques liés à la corruption pour identifier les raisons et la source de la corruption. Nous avons introduit une rotation des effectifs et un système de motivation (salaires élevés/primes, avantages sociaux, etc.) et avons établi une Commission pour la prévention des délits douaniers, mis en place un système anti-corruption, une évaluation de la législation et des programmes éducatifs visant à percevoir la corruption comme quelque chose d'inacceptable et d'antisocial. Lors du recrutement et de l'octroi de promotions, nous utilisons le polygraphe et avons recours

à un examen psychologique. Chaque année, notre personnel est testé dans le cadre de certifications professionnelles pour confirmer leurs qualifications et le respect des exigences du poste. Nous avons également développé un logiciel pour soumettre rapidement et de manière opportune les informations sur les revenus et les dépenses personnelles.

Eliminer les risques d'interférences politiques en douane

Conformément à la législation russe, un fonctionnaire des douanes n'est pas autorisé à défendre les intérêts d'un parti politique, d'organisations publiques et religieuses. Les fonctionnaires des douanes sont obligés d'afficher une totale neutralité et de rester loin de l'influence des partis politiques dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Aucun cas d'interférence politique en douane n'a été rapporté à ce jour.

Gestion des ressources humaines globale, stratégique et basée sur les compétences aux fins de la promotion de l'éthique

Une des principales orientations des activités en matière d'éthique reste la prévention de la corruption des fonctionnaires. L'élément le plus important est le recrutement de candidats de qualité. Afin de minimiser les risques de corruption lors du recrutement du personnel ou au moment d'accorder une promotion, nos psychologues examinent les candidats et indiquent la catégorie qui leur convient au niveau professionnel et psychologique.

Système de rotation

Depuis 2013, le FCS de Russie a mis en œuvre un système de rotation obligatoire des cadres supérieurs des douanes. Cette expérience a démontré son efficacité. Le système permet de prévenir les liens d'intégration entre les fonctionnaires corrompus et les organisations avec lesquelles ils traitent.

La rotation des fonctionnaires autres que les cadres supérieurs est également possible si une position similaire peut leur être proposée, quelle que soit la région, la spécialisation ou la catégorie, mais uniquement si les deux parties sont d'accord.

Egalité de genre/diversité

Conformément à la législation russe, tous les citoyens ont les mêmes droits, quel que soit leur genre, race, nationalité, statut, lieu de résidence, religion et autres circonstances non liées à leurs qualités professionnelles. Aucun cas de discrimination de genre n'a été rapporté au sein de la Douane russe.

Techniques et dispositifs d'enquête en matière de corruption

Conformément au Plan national anti-corruption du Service fédéral des douanes, les activités suivantes sont organisées:

- Identification des raisons et sources de corruption en douane;
- Surveillance des risques de corruption et leur élimination;
- Amélioration de la discipline interne en douane;
- Formation anti-corruption des fonctionnaires;
- Publication des informations relatives à la corruption en douane;
- Couverture médiatique des activités journalières de la douane et de ses fonctionnaires.

En outre, la Douane russe a mis en œuvre une procédure obligatoire consistant à soumettre des données relatives aux revenus/dépenses, patrimoine et obligations financières. Les fonctionnaires des douanes ne peuvent pas participer à des activités rémunérées autres que des activités scientifiques, créatives et éducatives. Le Département des ressources humaines de la Douane russe analyse ces informations et réalise des audits.

Gestion de la performance

La certification des fonctionnaires des douanes a lieu régulièrement selon un calendrier défini. La Commission des qualifications est constituée par un cadre supérieur de la personne soumise à la certification (en général, le Chef de la Division), un chef/adjoint d'un(e) autre Division/Département de la douane et souvent des instructeurs/professeurs de l'Académie des douanes russe ou un de ses services. En fonction des résultats de la certification, une décision est prise pour nommer le fonctionnaire à un poste plus élevé ou pour le maintenir dans sa position actuelle.

Une approche globale du développement organisationnel en matière d'initiatives et de stratégies de développement de l'éthique

La Douane russe est convaincue qu'une réduction significative de la corruption passe par une vaste utilisation des technologies numériques. La digitalisation et l'automatisation des formalités douanières réduit l'influence humaine dans le processus de prise de décisions. En transférant la transmission de la déclaration à un centre de déclaration électronique (CED FCS de Russie), la Douane russe peut décider de contrôler des documents pour empêcher les contacts directs entre les opérateurs économiques et les fonctionnaires des douanes.

Succès enregistrés en termes de lutte contre la corruption

Le 15 août 2019, 278 cas concernant des fonctionnaires des douanes et des opérateurs économiques impliqués dans des délits de corruption ont fait l'objet d'enquêtes.

En 2019, 139 personnes ont été refusées en tant que candidat à des postes douaniers en raison de risques de corruption.

Voici quelques exemples indicatifs d'activités de lutte contre la corruption:

Le 18 février 2019 une affaire criminelle a été initiée à l'encontre du Chef de la Division de la valeur en douane du bureau des douanes de Saratov pour avoir accepté des pots-de-vin pendant trois ans pour une somme totale de 579.775 roubles (environ 9200 $US).

Le 18 février 2019, une affaire criminelle a été ouverte à l'encontre d'un employé du SOBR (Groupe d'intervention rapide russe) de la douane de Voronezh, qui s'était rendu en voyage d'affaires à la douane de Smolensk pour soutenir le travail de l'équipe douanière mobile et avoir accepté des pots-de- vin pour une somme totale de 872.000 roubles (environ 14000 $US) de la part de la personne impliquée dans la livraison de denrées alimentaires de Biélorussie vers la Russie.

Le 12 mars 2019, une affaire criminelle a été ouverte à l'encontre d'un fonctionnaire de la douane de la Baltique pour avoir accepté des pots-de-vin pour une somme totale de 147 000 $US d'un représentant du

secteur privé pour télécharger de fausses informations dans le Programme “Sea port checkpoint” (poste de contrôle maritime) concernant des exportations de produits à base de tabac hors du territoire de l' EAEU.

Le 24 avril 2019, une affaire criminelle a été ouverte à l'encontre du Chef de la Division de la valeur de la Direction de la douane du Sud pour avoir accepté des pots-de-vin d'août à septembre 2018 pour une somme totale de 2.000.000 roubles (environ 32.350 $US) d'une entreprise commerciale pour avoir sous-évalué la valeur en douane pour des marchandises passant par le poste des douanes de Yeysk.

Le 24 juin 2019, une affaire criminelle a été ouverte à l'encontre du Directeur adjoint de la douane de Turuhtan de la douane de la Baltique et d'un fonctionnaire de la division du dédouanement du même bureau pour avoir accepté des pots de vin et avoir négocié des pots de vin de mars à juin 2019 pour une somme totale de 1.170.000 roubles (environ 18.870 $US) et 895.550 roubles (environ 14.000 $US) respectivement d'un représentant d'un opérateur économique impliqué dans le transit des marchandises en contrepartie d'une aide générale et d'un certain laxisme concernant leurs opérations commerciales.

Uruguay

La douane d'Uruguay définit des lignes d'action communes pour le secteur public et le secteur privé en matière d'éthique et de transparence

Au sein de la Direction nationale des douanes d'Uruguay nous nous sommes engagés à promouvoir l'éthique et à définir des lignes d'action afin de contrer le phénomène de la corruption.

Dans ce bulletin sur l'éthique nous souhaitons mettre l'accent sur l'utilité des Protocoles d'accord (PDA) signés avec les opérateurs économiques en matière d'éthique et de transparence; les activités de formation réalisées dans ce domaine; et les progrès réalisés dans le cadre du Projet pilote du système de dénonciation transmises par les signataires des Protocoles d'accord.

Le plan d'action convenu avec les signataires du Protocole d'accord

Parmi les mesures prises, la Douane d'Uruguay a signé des Protocoles d'accord (PDA) visant à établir des lignes communes d'action entre le secteur public et les parties prenantes du secteur privé en matière d'éthique et de transparence, de lutte contre la corruption et toute autre action contraire aux comportements acceptés de la part des fonctionnaires et du secteur privé.

Ces mesures permettent de renforcer la confiance du secteur privé, de développer des Codes de conduite pour les administrations et les parties prenantes du secteur privé, réaliser des ateliers et des activités de formation en rapport avec l'éthique en coopération avec les fonctionnaires des douanes et les opérateurs

économiques et en établissant ensemble des plans d'action.

Nous avons déjà l'outil adéquat et devons continuer à y travailler pour l'utiliser de façon optimale. Dans ce but, chaque année un plan d'action est développé en collaboration avec les signataires. Cette année, la Douane d'Uruguay a proposé aux parties prenantes du secteur privé n'ayant pas encore de Code de Conduite de les aider à le rédiger.

Pour ceux qui ont déjà un Code de conduite, il convient d'organiser une activité de formation pour leurs membres sur leur Code de conduite et sur l'éthique. Dans le cadre de cette activité, un représentant du secteur privé fera une présentation portant sur son Code et notre Administration fera un exposé des activités réalisées dans le domaine de la fonction publique et fera référence aux mesures prises et à la promotion de l'utilisation du Système de dénonciation pour les signataires des Protocoles d'accord, en utilisant une application informatique spécifiquement créée pour ces procédur à ces, via un formulaire électronique à compléter.

Activités de formation sur l'éthique et le plan anti-corruption

Cette année encore, un cours en ligne a été donné aux nouvelles recrues des douanes, qui comprenait une partie sur l'éthique et un webinaire pour suivre les concepts de l'éthique et la lutte contre la corruption.

Au cours des mois prochains, un cours en ligne annuel sur l'éthique et la lutte contre la corruption sera mis à la disposition des fonctionnaires des douanes.

Projet pilote sur le Mécanisme de dénonciation pour les signataires des Protocoles d'accord

Afin de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le système électronique utilisé pour recevoir les dénonciations, nous avons décidé de commencer par une phase pilote avec les signataires des Protocoles d'accord pour ensuite étendre l'application aux fonctionnaires des douanes et à tous les citoyens.

En mettant en œuvre cette procédure, nous recevrons toutes les dénonciations envoyées par les signataires de façon plus organisée, avec une traçabilité, un traitement et un suivi adéquats.

La Procédure donne aux opérateurs économiques les moyens et des garanties correspondantes pour enregistrer et documenter leurs dénonciations.

Dans un premier temps, le projet pilote testera le système informatique, la capacité de réception des plaintes, le processus de dénonciation, les besoins et les ajustements.

Nous plaçons un accent particulier sur la prévention, ainsi que sur la détection et les sanctions. Nous y travaillons sans cesse et continuerons à le faire.

Informations récentes sur les activités de l'OMD liées à l'éthique

19ème session du Sous-Comité sur l'éthique de l'OMD (SCE/19)

Le Sous-Comité sur l'éthique (SCE) a tenu sa 19ème session du 20 au 21 février 2020 au siège de l'OMD à Bruxelles; plus de 100 délégués représentant des Administrations des douanes membres de l'OMD et des organisations parties prenantes ont participé aux débats, après avoir été chaleureusement accueillis par le Président, M. Carlos Enriquez Montes du Mexique.

Sous le thème « **Créer un climat de confiance à l'ère numérique »**, le Secrétaire général adjoint, Ricardo Treviño Chapa reconnaît que dans le domaine des nouvelles technologies et de la numérisation, les autorités douanières sont de plus en plus confrontées à des difficultés liées à l'éthique et concernant leurs systèmes internes et la sécurité de leurs données sensibles. À cet égard, il précise que les programmes et initiatives de modernisation douanière devraient principalement veiller à ce que l'on applique la législation appropriée et que l'on fasse appel à des compétences professionnelles et des investissements financiers adaptés.

Dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé "Créer un climat de confiance avec le secteur privé", l'orateur M. Soopayah Narrainen, Directeur des Affaires internes, souligne combien il est important de créer un climat de confiance avec le secteur privé pour s'assurer du respect des lois et des règles. L'orateur d'European Affairs Expertise (EURAFFEX), M. Cesar Guerra Guerrero, Directeur chargé des politiques commerciales, met en avant les principes directeurs et les mesures nécessaires pour s'assurer que des partenariats efficaces, fondés sur la confiance, puissent être créés avec le secteur privé.

S'agissant du point de l'ordre du jour intitulé "Analyse de données pour soutenir le développement de l'éthique et la lutte contre la corruption", l'orateur de la Douane malgache explique comment son administration utilise les données pour promouvoir l'éthique et lutter contre la corruption. L'orateur de la Direction générale des douanes d'Arabie rappelle aux délégués que tout système de contrôle interne a des points faibles facilement exploitables. L'orateur de la mission de Chine auprès de l'UE décrit la structure des mécanismes de contrôle d'audit interne, mis en place par son administration, et présente les initiatives scientifiques et technologiques engagées pour améliorer l'éthique en général.

Concernant le point de l'ordre du jour "Interférences politiques en douane: comment y faire face?", l'orateur de l'Administration fiscale et douanière du Liberia met en avant les défis posés par le cadre d'exceptions déterminé par des considérations politiques et reposant sur des fondements juridiques, et qui présente un impact significatif sur le rendement des recettes de l'Administration douanière. L'orateur de l'Université de Birmingham (Royaume-Uni) présente les travaux de recherche et les conclusions correspondantes sur le secteur du commerce informel/illégal au-delà des frontières du Bénin. Il livre aux

délégués la principale conclusion, à savoir que l'immense majorité de ces transactions informelles utilise une forme ou une autre de corruption.

Le deuxième jour du SCE, sous le point de l'ordre du jour intitulé "Dernières avancées et initiatives concernant les outils et instruments relatifs à l'éthique", le Secrétariat de l'OMD expose les principaux outils, instruments et directives de l'OMD liées à l'éthique, en particulier la Déclaration d'Arusha révisée et le Guide pour le développement de l'éthique (GDE). Il présente aux délégués le contexte ainsi que le processus proposé pour réviser et mettre à jour le GDE. Le Secrétariat fournit ensuite un bref aperçu de la nouvelle enquête de perception de l'éthique en douane (CIPS), réalisée dans le cadre du Programme A-CPI et développée et menée en collaboration avec un partenaire externe, à savoir Ernst & Young (EY) Allemagne. Les représentants de Ernst & Young (EY) Allemagne, M. Jens Paulus, Partenaire associé, et Mme Josefin-Luise Von Massow, Responsable de projet, présentent aux délégués les travaux d'EY Allemagne et en particulier de la division Forensic & Integrity Services, unité de conseil hautement spécialisée dans les enquêtes de criminalistique, les services d'éthique, le conseil en matière de respect de la loi et la bonne gouvernance axée sur une promotion de la transparence et de l'éthique. EY Allemagne expose également en détail aux délégués la CIPS, et notamment le contexte menant au partenariat avec l'OMD, des informations détaillées relatives au Programme A-CPI et la manière dont la CIPS fait partie intégrante du Programme.

Le SCE prend note des progrès réalisés s'agissant des améliorations à apporter au GDE et de l'évolution et la mise en œuvre pilote de l'enquête CIPS ; il approuve la création d'un groupe de travail virtuel chargé de la révision du GDE selon un plan et des directives conceptuelles présentées pendant la session.

Le Secrétariat de l'OMD présente aussi les activités conduites par l'OMD pour l'amélioration de l'éthique au cours de l'exercice 2019/2020. Ces activités comprennent les missions réalisées, la coopération avec des organisations internationales intervenant dans le domaine de l'éthique, les projets de renforcement des capacités liés à l'éthique ainsi que des informations sur la publication des bulletins de l'OMD sur l'éthique.

Enfin, une table ronde sur le thème "Promouvoir la coopération et l'échange d'informations entre la douane et les autorités anti-corruption nationales" a été organisée, et l'intervenant de l'Administration des douanes tchèque présente le programme de lutte contre la corruption de son administration, l'orateur de l'Administration fiscale et douanière du Kenya explique comment la structure interne de gouvernance en matière d'éthique de son administration permet une collaboration fluide avec les autres services officiels. Le panéliste du Basel Institute on Governance explique que son organisation préconise fortement une action collective pour lutter contre la corruption. L'animatrice de la table ronde résume les débats en déclarant qu'il est de toute évidence indispensable de renforcer la coopération et l'échange d'informations entre les douanes et d'autres services gouvernementaux et de mettre en place des mécanismes dans ce sens.

M. Carlos Enriquez Montes de l'Administration des douanes du Mexique est réélu Président du SCE et M. Djeuwo Marcellin, Directeur régional des douanes du Cameroun est élu Vice-Président.

Résumé des dernières activités en matière d'éthique

Du 1er janvier 2020 au 25 juin 2020, l'OMD a mené plusieurs activités dans le domaine de l'éthique au bénéfice de ses Membres et a approfondi sa coopération avec ses partenaires internationaux.

Missions de développement de l'éthique

En février 2020, l'Administration des douanes du Paraguay a bénéficié d'une mission de suivi de développement de l'éthique relative à la mise en œuvre des 10 éléments de la Déclaration d'Arusha révisée faisant suite à une mission réalisée en décembre 2015.

Au cours du mois de juin, l'OMD a collaboré avec le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (USCBP) afin de mener une série de webinaires axés sur l'éthique. La série a été conçue dans le but de sensibiliser les responsables du CBP à l'approche holistique de l'OMD en matière d'éthique et aux ressources disponibles de l'Organisation. La série, qui a rassemblé quelque 50 participants par session, a été divisée en trois parties : un aperçu de l'approche de l'OMD et du programme pluriannuel Anti-corruption et promotion de l'intégrité (A-CIP) de l'OMD ; une introduction à la Déclaration d'Arusha révisée et au Guide pour le développement de l'éthique ; et enfin, un aperçu des outils et instruments supplémentaires de l'OMD dans le domaine de l'éthique.

Face au succès des premiers webinaires, une quatrième session a été ajoutée en tant que dialogue interactif. Le Secrétaire général adjoint de l'OMD, M. Ricardo Treviño, y a souligné l'importance de l'éthique en tant que priorité stratégique pour l'Organisation, et a fourni quelques informations supplémentaires sur les activités actuelles de l'OMD. Malgré les restrictions de voyage, cette série virtuelle a constitué un moyen efficace d'engagement, permettant à l'USCBP et à l'OMD de s'appuyer sur leur solide partenariat en matière d'éthique et d'ouvrir la voie à la poursuite de leur collaboration à l'avenir.

Coopération avec les autres organisations internationales

Le Secrétariat de l'OMD a participé à la 8ème session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui s'est tenue à Abu Dhabi en décembre 2019, au cours de laquelle l'OMD a présenté ses dernières initiatives et les efforts déployés pour combattre la corruption et promouvoir l'éthique au sein de la communauté douanière internationale.

En octobre 2019, l'OMD a continué à impliquer l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a échangé des vues sur les possibilités de renforcer la coopération dans le domaine de l'éthique. Le 28 mai 2020, l'OMD a pris part à la 25ème réunion annuelle, qui s'est tenue virtuellement, du Groupe de pilotage du Réseau anti-corruption (RAC) de l'OCDE pour l'Europe orientale et l'Asie centrale. L'OMD a fait part au Secrétariat du RAC et à ses membres des derniers développements intervenus dans le domaine de l'éthique et a partagé avec eux les plans et perspectives d'avenir qui pourraient se révéler utiles pour les pays du RAC. En outre, l'OMD a contribué au débat sur les indicateurs de performance en matière de lutte contre la corruption de l'OCDE, qui devront être approuvés et lancés dans les pays pilotes du RAC.

En novembre 2019, le Secrétaire général adjoint de l'OMD, M. Ricardo Treviño Chapa, s'est rendu à l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA) à Vienne, Autriche. L'OMD et l'IACA ont abordé des sujets d'intérêt commun et se sont penchées sur les possibilités de collaboration et de partenariat aux fins du développement de l'éthique, de l'éducation et de la formation dans ce domaine à l'adresse spécifique des douanes, ces dernières faisant partie des services publics indispensables pour la facilitation des échanges, le recouvrement des recettes, la protection de la société et la sécurité nationale.

Projets de renforcement des capacités ayant un rapport avec l'éthique

En vue de sensibiliser et de mieux comprendre le lien qui existe entre l'éthique et le genre et la diversité, le Secrétariat de l'OMD a organisé une réunion sur ce sujet important avec le Groupe de travail virtuel sur l'Egalité de genre et la diversité (GTV-EGD) en juillet 2019 en collaboration avec le Programme A-CPI. La réunion a permis d'échanger des vues concernant les liens qui existent entre l'égalité de genre et la diversité et l'éthique, principalement sur la base des rapports publiés par les organisations internationales telles que *Transparency International*, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'OCDE. Une autre session du GTV-EGD se déroulera également en juillet 2020 afin d'approfondir le débat et examiner plus en détail les liens entre la corruption, le genre et la douane.

Le Secrétariat de l'OMD et le Norad encouragent activement l'égalité de genre en engageant des femmes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du Programme et en participant au Groupe de travail virtuel. En outre, le Programme A-CPI mobilise des femmes compétentes pour dispenser de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités dans les pays qui participants. Conformément à l'Outil d'évaluation de l'égalité de genre dans les organisations (GEOAT), les pays A-CPI sont encouragés à réduire les obstacles systémiques au niveau des ressources humaines et du management pour les femmes en douane et impliquer le secteur privé, en encourageant une relation douane-entreprise avec des associations gérées par des femmes.

Le Secrétariat a également fait part de certaines recommandations politiques comprenant le fait d'impliquer les femmes et les hommes dans la conception et le suivi des stratégies de lutte contre la corruption, en utilisant une approche participative, en répondant aux formes de corruption qui affectent les femmes dans une plus large mesure, telles que l'extorsion sexuelle et le trafic des êtres humains, et de s'assurer de l'existence de mécanismes de dénonciation adaptés au genre pour les faits de corruption et de harcèlement de manière transparente et inclusive.

Réunion mondiale des experts sur l'éthique

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a tenu sa deuxième Réunion mondiale d'experts sur l'éthique en décembre 2019, au Centre régional de formation (CRF) de Xiamen, Chine. L'événement a été financé par le Fonds de coopération douanière de la Chine et a réuni 25 experts en développement de l'éthique en provenance de 18 administrations membres représentant les 6 régions de l'OMD, ainsi que des représentants du Bureau régional du renforcement des capacités (BRRC) d'Asie/Pacifique et du CRF de Xiamen. Le Réunion avait pour objectif premier d'apporter un soutien aux besoins sans cesse croissants exprimés par les administrations Membres de l'OMD en matière de renforcement des capacités

s'agissant de mettre en œuvre la Déclaration d'Arusha révisée par :

- l'amélioration des connaissances des experts en matière d'éthique déjà reconnus;
- le suivi des résultats de la première Réunion mondiale des experts sur l'éthique; et
- la contribution au développement des outils et instruments de l'OMD relatifs à l'éthique.

Programme A-CPI

Le Programme anti-corruption et promotion de l'intégrité des douanes (A-CPI) est financé par la Norad et a été lancé pour la première fois en janvier 2019 dans 11 administrations partenaires : Ethiopie, Ghana, Liban, Liberia, Mali, Mozambique, Népal, Sierra Leone, Tanzanie et Tunisie. Le Programme a pour objectif d'aider les Membres de l'OMD à mettre en œuvre de nouvelles mesures visant à lutter contre la corruption et à promouvoir l'éthique, conformément à la Déclaration d'Arusha révisée de l'OMD. Le Programme A-CPI repose sur deux volets : un volet bilatéral avec des activités à l'intérieur des pays et un volet multilatéral, renforçant les capacités institutionnelles de l'OMD et les outils visant à assister ses Membres.

Chacune des administrations partenaires a reçu une visite de cadrage effectuée en 2019 par l'OMD et début 2020, l'OMD a réalisé l'enquête de perception de l'éthique en douane (CIPS) auprès de 10 Membres bénéficiaires. Le sondage donne un aperçu des taux de réussite perçus des administrations douanières en matière de promotion de l'intégrité et la lutte contre la corruption. Il aidera donc les administrations des douanes participantes à mesurer leurs performances dans ces domaines. En outre, la recherche de compétences en matière d'éthique a été menée auprès des Membres de l'OMD afin de répondre aux besoins des Membres bénéficiaires du Programme A-CPI.

Grâce à la généreuse contribution de l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad) visant à élargir le Programme, le Programme A-CPI de l'OMD collabore aujourd'hui avec six administrations partenaires supplémentaires : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Jordanie, Malawi, Niger et Palestine.

Le Programme A-CPI a organisé au siège de l'OMD à Bruxelles, son premier atelier dédié aux coordinateurs A-CPI, en amont du Sous-comité sur l'éthique (SCE) de l'OMD. Les réunions ont été l'occasion de rassembler les coordinateurs A-CIP et de donner une impulsion au travail fourni par les 11 administrations partenaires au cours de la première année du programme ; les réunions ont créé un forum de discussions portant sur les visites exploratoires qui ont eu lieu dans les pays partenaires au cours de l'année écoulée. Il s'agissait de mettre en lumière ce qui avait particulièrement bien fonctionné, et voir s'il y a encore matière à amélioration en vue de renforcer la coopération au cours des quatre prochaines années.

Groupe de travail virtuel sur l'examen du Guide pour le développement de l'éthique (GDE) de l'OMD

Lors de la 19ème session du Sous-Comité sur l'éthique de l'OMD qui s'est tenu les 20 et 21 février 2020, les Membres ont approuvé la révision et l'actualisation du Guide pour le développement de l'éthique (GDE) de l'OMD, instrument essentiel de renforcement des capacités en matière d'éthique. Le GDE a été développé et approuvé par les Membres en 2003 et a fait l'objet d'une révision en 2014. Il a été utilisé par le Secrétariat de l'OMD et ses Membres dans plus de 50 missions de soutien en matière d'éthique au cours des quatre dernières années. Le SCE a donc approuvé que le GDE soit examiné et actualisé en

s'appuyant sur les enseignements tirés, les lacunes identifiées quant aux améliorations à apporter, les questions émergentes et les nouvelles meilleures pratiques dans le domaine du développement de l'éthique et qui doivent apparaître dans cet outil important.

A cet égard, le SCE a approuvé le plan et les directives conceptuelles du processus de révision ainsi que la création d'un Groupe de travail virtuel (GTV) chargé de la révision du Guide pour le développement de l'éthique. Le calendrier et les activités du GTV ont été programmés pendant 12 semaines, du 6 avril au 28 juin 2020. Le travail collaboratif s'est effectué virtuellement en utilisant la plateforme CLiKC! de l'OMD. La plateforme en ligne a montré sa grande utilité en tant qu'outil de concertation avec les Membres durant cette période de confinement découlant de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Septante-huit (78) experts dans le domaine de l'éthique issus de 44 Membres et 2 BRRC couvrant les six régions de l'OMD ont participé au Groupe de travail virtuel de l'OMD sur l'examen du GDE. Au cours du processus de révision, les experts des Membres ont effectué un examen approfondi du Guide et ont avancé des idées et proposé des bonnes pratiques aux fins de renforcer le GDE dans les domaines suivants : Conduite et engagement des responsables, Cadre réglementaire, Réforme et modernisation, Audit et enquête, Esprit de corps, Relation avec le secteur privé, abordant les interférences politiques inappropriées, l'égalité de genre et la diversité, le processus de plan d'action en matière d'éthique, la mesure de la performance, entre autres. Grâce à la plateforme CLiKC!, plus de 350 contributions ont été reçues qui incluaient de précieuses propositions visant à améliorer le GDE. Ces contributions constitueront une base solide pour entreprendre un examen complet du Guide.

Abréviations

A-CIP – Programme anti-corruption et promotion de l'intégrité des douanes

ADII – Administration des douanes et accises du Maroc

AEDA – Association des fonctionnaires des douanes

AFIP – Administration fiscale et douanière d'Argentine

AGT – Administration fiscale générale du Portugal

ASYCUDA – Automated System for Customs Data

AT – Administration fiscale et douanière du Portugal

CAA – Centre d'Appel et d'Assistance

CED – Centre de déclarations électroniques

CIP – Chambre des importateurs du Paraguay

CRF – Centre régional de formation

CRP – Constitution du Portugal

CUMA – Centre de suivi douanier unique

DAD – Dédouanement numérique

DI INIT – Direction de l'éthique institutionnelle

DNA – Direction nationale des douanes

DRH – Direction des ressources humaines

EDI – Electronic Data Interchange

E-SANCHIT – E Storage and Computerized Handling of Indirect Tax

EY – Ernst and Young

FCS – Service fédéral des douanes de Russie

FPS – Fonction publique fédérale

GDE– Guide pour le développement de l'éthique

GPS – Global Positioning System

GRA – Administration douanière et fiscale de Guyane

IACA – Académie internationale de lutte contre la corruption

ICPC – Instance Centrale de Prévention de la Corruption

INPPLC – l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption

KOICA – Agence coréenne de coopération internationale (KOICA).

NACIN – Académie nationale des douanes

NAV/NTCA – Administration douanière et fiscale de Hongrie

OEA – Opérateur économique autorisé

OECD – Organisation de coopération et de développement économiques

OMC – Organisation mondiale du commerce

OMD - Organisation mondiale des douanes

PGRCIC – Plan relatif à la gestion des risques de corruption et infractions connexes (PGRCIC)

PNA – Plan national anti-corruption

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

RH – Ressources humaines

SAT – Superintendencia de Administración Tributaria du Guatemala

SCE- Sous-comité sur l'éthique

SGA – Secrétaire général adjoint

SIVECA -Système de vérification intégré des marchandises

SORB – Groupe d'intervention rapide russe

SWIFT – Single Window interface for Facilitating Trade

TEMAFLU- Transmission électronique du manifeste pour les marchandises acheminées par voies fluviales

US – Etats-Unis

USAID – Agence des Etats-Unis pour le développement international

USCBP – Administration des douanes et de la protection des frontières des EU

ORGANISATION MONDIALES DES DOUANES
Rue du Marché 30
B-1210 Bruxelles - Belgique
Tél.: +32 (0)2 209 92 11
Fax: +32 (0)2 209 92 62
integrity@wcoomd.org
www.wcoomd.org

Date de publication
Octobre 2020

Copyright © 2020 Organisation mondiale des douanes
Tous droits réservés. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org

ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES